



**Avis**  
**Du Conseil Économique, Social et Environnemental**

La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance  
renouvelée au service d'un développement territorial  
durable

**Avis**  
**Du Conseil Économique, Social et Environnemental**

La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance  
renouvelée au service d'un développement territorial  
durable

**Commission Permanente Chargée de l'Environnement et de  
Développement Durable**

Président de la Commission : Mohammed Benkaddour

Rapporteur : Abderrahim Ksiri

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi organique n°128-12, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) s'est autosaisi aux fins de préparer un avis au sujet de la biodiversité au Maroc.

Le Bureau du Conseil a confié l'élaboration dudit avis à la Commission chargée de l'environnement et du développement durable<sup>1</sup>.

Lors de sa 177ème session ordinaire tenue le 22 décembre 2025, l'Assemblée Générale du CESE a adopté à l'unanimité l'avis intitulé : « La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable ».

Élaboré sur la base d'une approche participative, l'avis est le résultat d'un large débat entre les différentes catégories qui composent le Conseil ainsi que des auditions organisées avec les principales parties prenantes concernées<sup>2</sup>. Il s'est également appuyé sur les résultats d'une consultation lancée sur le sujet au niveau de la plateforme digitale de participation citoyenne « *ouchariko.ma* »<sup>3</sup>, ainsi que sur les enseignements de la visite de terrain effectuée à la région de Souss Massa<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Annexe 1 : Liste des membres de la Commission chargée de l'environnement et du développement durable

<sup>2</sup> Annexe 2 : Liste des acteurs auditionnés

<sup>3</sup> Annexe 3 : Résultats de la consultation lancée sur la plateforme Ouchariko

<sup>4</sup> Annexe 4 : Enseignements de la mission du CESE dans la région Souss-Massa (Agadir, 14-15 novembre 2025)

## Table des matières

SYNTHÈSE (en cours).....	5
INTRODUCTION.....	7
I. COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES.....	8
1.1. La biodiversité : une base essentielle, visible et invisible, de l'alimentation, de la santé, des écosystèmes et des systèmes productifs.....	8
1.2. Une prise de conscience progressive, encore inachevée.....	10
1.3. Comptabilité du capital naturel : un outil pour valoriser la biodiversité et en faire un levier.....	12
II. LA BIODIVERSITÉ AU MAROC ENTRE UN POTENTIEL IMPORTANT, DES PRESSIONS CROISSANTES, UNE VALORISATION INSUFFISANTE ET DES LIMITES STRUCTURELLES.....	14
2.1. Une biodiversité plurielle sous contraintes.....	14
2.1.1. Biodiversité agricole : un capital naturel sous pression, au cœur des arbitrages entre performance économique, souveraineté alimentaire et résilience climatique.....	14
2.1.2. Biodiversité marine : un capital bleu stratégique sous pression, au cœur des arbitrages entre productivisme, résilience écologique et souveraineté nationale.....	19
2.1.3. D'autres types de biodiversité et d'écosystèmes importants encore insuffisamment reconnus, valorisés et intégrés dans les politiques territoriales.....	22
2.2. Acquis et insuffisances de l'action publique dans les domaines de conservation, restauration et valorisation de la biodiversité.....	25
2.2.1. L'inscription du Maroc dans les dynamiques internationales : des acquis solides, mais une portée encore limitée.....	25
2.2.2. Fragilité structurelle du système national de gouvernance de la biodiversité.....	27
III. POUR UNE GESTION OPTIMALE DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RÉSILIENCE.....	36
<b>Axe 1 : Promouvoir une gouvernance intégrée et renforcer le cadre institutionnel de la biodiversité.....</b>	<b>37</b>
<b>AXE 2 : Intégrer la biodiversité dans les secteurs productifs et les territoires.....</b>	<b>38</b>
<b>Axe 3 : Structurer et réorienter le financement de la biodiversité vers la restauration et la durabilité.....</b>	<b>42</b>
<b>Axe 4 : Renforcer la production de connaissances scientifiques et l'appropriation sociale de la biodiversité.....</b>	<b>44</b>
<b>Annexes :.....</b>	<b>45</b>
Annexe 1 - Liste des membres de la Commission chargée de l'environnement et du développement durable.....	45
Annexe 2 - Liste des acteurs auditionnés (*).....	46
Annexe 3 – Résultats du sondage lancé sur la plateforme « Ouchariko » sur la biodiversité.....	47
Annexe 4 – Enseignements de la mission du CESE dans la région Souss-Massa (Agadir, 14-15 novembre 2025).....	51

## LISTE D'ABBRÉVIATIONS

<b>CDB</b>	Convention sur la diversité biologique
<b>CMS</b>	Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
<b>COP</b>	Conférence des Parties
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>EEE</b>	Espèces Exotiques Envahissantes
<b>EIE</b>	Étude d'Impact Environnemental
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>FVC</b>	Fonds Vert pour le Climat
<b>IPBES</b>	Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques
<b>INN</b>	Pêche Illicite, Non déclarée et Non réglementée
<b>MTEDD</b>	Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable
<b>NMD</b>	Nouveau Modèle de Développement
<b>PAM</b>	Plantes Aromatiques et Médicinales
<b>PNSA</b>	Plan National Stratégique d'Adaptation
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>SfN</b>	Solutions Fondées sur la Nature
<b>SNDD</b>	Stratégie Nationale de Développement Durable
<b>SPANB</b>	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
<b>TNFD</b>	Taskforce on Nature-related Financial Disclosures – Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature
<b>UICN</b>	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

## SYNTHÈSE

L'avis du CESE, intitulé « *la biodiversité au Maroc : pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable* », met en avant le caractère stratégique de la biodiversité en tant que composante essentielle de la résilience des territoires, de la sécurité alimentaire et hydrique et de la durabilité des écosystèmes. Il analyse les déterminants de l'érosion de la biodiversité nationale, leurs effets sur la résilience des territoires et les limites structurelles qui entravent sa préservation, sa restauration et sa valorisation durable. Cette autosaisine met également en évidence les leviers permettant de mieux intégrer la biodiversité dans les politiques publiques et les dynamiques de développement, en cohérence avec les objectifs de souveraineté alimentaire, de sécurité hydrique et de durabilité des écosystèmes. Il a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale du CESE, tenue le 22 décembre 2025.

Le Maroc dispose d'une biodiversité remarquable, reconnue parmi les plus riches du bassin méditerranéen et du Continent africain. Grâce à la diversité de ses climats et de ses écosystèmes, le Royaume abrite un patrimoine naturel d'une importance majeure (forêts, montagnes, oasis, zones humides, espaces steppiques, littoraux et milieux marins) qui joue un rôle essentiel dans la sécurité alimentaire et hydrique, la régulation climatique ainsi que la résilience des territoires. Ce capital naturel constitue également un levier structurant du développement, contribuant à la durabilité des activités agricoles, forestières, halieutiques et touristiques, ainsi qu'au maintien des équilibres territoriaux.

Cet actif précieux et fragile est toutefois soumis à des pressions croissantes liées à l'artificialisation des habitats, à la surexploitation des ressources, aux pollutions, à l'urbanisation insuffisamment maîtrisée, à la propagation d'espèces exotiques envahissantes et aux effets du changement climatique. Ces dynamiques contribuent à la fragilisation des écosystèmes agricoles, forestiers, pastoraux, oasiens et marins. À titre d'illustration, près de 75 % des variétés locales de céréales auraient disparu au cours des dernières décennies. Par ailleurs, plusieurs stocks halieutiques sont exploités à des niveaux proches ou supérieurs aux seuils de durabilité, alors même qu'une part importante du potentiel biologique est encore insuffisamment valorisée.

Malgré les avancées réalisées par le Maroc à travers ses stratégies nationales en matière environnementale, plusieurs fragilités et dysfonctionnement persistent. La gouvernance du sujet de la biodiversité demeure marquée par des logiques de gestion en silos, limitant son intégration transversale dans les politiques publiques. La coordination entre les secteurs concernés reste encore très perfectible, avec des articulations limitées entre les politiques agricoles, hydriques, environnementales, territoriales et financières. De ce fait, les arbitrages publics continuent d'être principalement conduits selon des finalités propres aux secteurs concernés, avec une prise en compte partielle des interdépendances entre eau, énergie, alimentation, écosystèmes et biodiversité, dans une logique *nexus*. De plus, les connaissances scientifiques et les dispositifs de suivi écologique restent insuffisamment mobilisés pour éclairer valablement les décisions publiques et économiques.

Partant de ce diagnostic partagé, le CESE considère que la biodiversité doit être consacrée comme un pilier structurant de la souveraineté nationale et du modèle de développement du Royaume, en articulation étroite avec les enjeux de l'eau, de l'énergie, de la sécurité alimentaire et de la résilience climatique. Elle gagnerait à être érigée en capital naturel stratégique et intégrée dans les politiques publiques afin de renforcer la résilience, soutenir un développement durable et favoriser la création d'emplois pérennes, notamment dans les filières de l'économie verte et bleue.

À cet effet, le CESE préconise l'adoption d'une loi-cadre dédiée à la biodiversité afin de renforcer l'effectivité du dispositif stratégique existant. Celle-ci aurait pour objet de consacrer la Stratégie et le plan d'action nationaux pour la biodiversité (S.P.A.N.B) comme cadre référentiel opposable de l'action publique, et d'assurer la cohérence des politiques sectorielles, des plans, programmes et mécanismes d'investissement avec ses objectifs, cibles de résultats et indicateurs.

L'adoption d'une loi-cadre dédiée permettrait, dans le même sens de consolider la gouvernance nationale de la biodiversité, à travers des mécanismes intégrés de pilotage, de suivi et d'évaluation du capital naturel et des

services écosystémiques. Dans cette perspective, le CESE appelle à rehausser le statut de la Commission nationale du changement climatique et de la biodiversité, en la rattachant au Chef du Gouvernement, afin de l'ériger en instance de pilotage stratégique et d'arbitrage intersectoriel. Cette instance veillerait également à assurer la cohérence des politiques publiques avec les engagements nationaux et internationaux du Royaume en matière de biodiversité et de climat.

Un ensemble de recommandations ont été formulées à cet effet, parmi lesquelles figurent :

- Mettre en place un dispositif institutionnel d'actualisation régulière de la S.P.A.N.B, selon un calendrier aligné sur les engagements internationaux du Maroc en matière de biodiversité, notamment la Convention sur la diversité biologique, et soutenu par une programmation budgétaire dédiée.
- Unifier et moderniser l'arsenal juridique de protection de la biodiversité, dans le cadre d'un référentiel spécifique en harmonie avec les orientations et les dispositions de la loi cadre proposée, en intégrant explicitement les habitats naturels, les espèces vulnérables, les espèces exotiques envahissantes, la biosécurité, l'évaluation environnementale stratégique, l'accès et le partage des avantages ainsi que la réparation des dommages écologiques graves, devant être assortie de sanctions effectives et dissuasives.
- Assurer la déclinaison territoriale de la S.P.A.N.B en intégrant les objectifs de biodiversité dans les documents de planification stratégique territoriale (SRAT, PDR et PDTI) et les documents d'urbanisme afin d'aligner les politiques de développement territorial avec les exigences de conservation et de restauration des différents écosystèmes.
- Élaborer une cartographie nationale des écosystèmes et une liste rouge des habitats et écosystèmes menacés, afin d'identifier les priorités de conservation et de restauration, et d'orienter sur cette base les actions publiques.
- Accélérer le recours aux solutions fondées sur la nature, en mobilisant les écosystèmes naturels et les savoir-faire traditionnels, afin de renforcer la résilience des territoires et la gestion durable des ressources naturelles, et de réduire la dépendance aux infrastructures conventionnelles.
- Renforcer la conservation et la valorisation de l'agrobiodiversité en préservant les semences locales et les races rustiques, et en consolidant les systèmes agroécologiques, les oasis, les parcours pastoraux et les produits de terroir.
- Adopter une approche écosystémique de la gestion des ressources marines, en assurant une protection effective des écosystèmes marins, tout en renforçant la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.
- Conditionner les investissements publics et privés à la conservation et à la valorisation de la biodiversité, en subordonnant l'accès aux financements et aux incitations économiques au respect de critères de biodiversité, incluant la préservation des zones à haute valeur écologique et la démonstration de l'absence de perte nette, voire d'une contribution positive aux fonctions écologiques des écosystèmes.
- Renforcer la connaissance de la biodiversité en consolidant la recherche scientifique, les systèmes de suivi écologique, les banques de gènes et la production de données stratégiques sur les écosystèmes.
- Valoriser les savoirs locaux et structurer les filières territoriales durables liées à la biodiversité, notamment les plantes aromatiques et médicinales, les systèmes oasiens et l'écotourisme.

## INTRODUCTION

Le Maroc dispose d'une biodiversité riche et diversifiée, liée à la variété de ses reliefs, de ses climats et de ses écosystèmes. Celle-ci couvre une grande diversité de milieux naturels répartis sur l'ensemble du territoire, notamment les forêts, les zones montagneuses, les oasis, les steppes, les milieux désertiques, ainsi que les espaces littoraux et marins, qui abritent une importante diversité d'habitats et d'espèces. Cette richesse naturelle s'appuie sur un cadre juridique et institutionnel mobilisant plusieurs acteurs, ainsi que sur un réseau d'aires protégées couvrant des écosystèmes à forte valeur écologique.

Au-delà de sa dimension patrimoniale, la biodiversité constitue un capital stratégique pour le fonctionnement des écosystèmes, la stabilité des territoires et le développement économique et social. Elle contribue à la qualité de vie des populations, à la régulation des ressources hydriques, à la fertilité des sols, à la productivité agricole, à la richesse halieutique, ainsi qu'à l'attractivité des espaces ruraux et urbains. Cette évolution traduit une reconnaissance croissante du vivant comme composante essentielle du développement durable et de la résilience des territoires, en interaction avec plusieurs secteurs, au même titre que les infrastructures ou les ressources énergétiques.

Toutefois, cette reconnaissance demeure encore insuffisamment traduite dans les politiques publiques et territoriales. L'intégration de la biodiversité dans les choix de développement reste limitée, fragmentée et insuffisamment articulée entre secteurs et niveaux territoriaux, ce qui réduit la cohérence et l'effectivité de l'action publique. Cette situation met en évidence des défis de gouvernance marqués par une coordination insuffisante, des approches sectorielles cloisonnées et une prise en compte encore partielle du caractère transversal de la biodiversité. En outre, celle-ci demeure insuffisamment intégrée dans les choix économiques et financiers, notamment en matière de planification, d'investissement et de lois de finances, malgré son rôle déterminant pour la durabilité des secteurs productifs.

Dans ce contexte, plusieurs signaux mettent en évidence une érosion progressive et systémique de ce capital naturel. Celle-ci résulte de pressions multiples et combinées, notamment la fragmentation et la dégradation des habitats, la pollution, l'urbanisation et l'industrialisation insuffisamment maîtrisées, la surexploitation des ressources, la pression foncière, l'intensification des systèmes agricoles ainsi que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes. Ces dynamiques sont accentuées par les effets du changement climatique, marqués par l'intensification des événements extrêmes, l'irrégularité accrue des précipitations, la hausse des températures, les sécheresses prolongées, la désertification et l'érosion côtière, réduisant la capacité de régénération des écosystèmes.

Ces évolutions affectent directement les systèmes productifs, les équilibres territoriaux et les conditions de vie des populations. Le stress hydrique et la dégradation des sols fragilisent les activités agricoles, tandis que la pression sur les ressources en eau accentue les vulnérabilités régionales. La raréfaction des ressources marines impacte les activités économiques côtières, alors que l'appauvrissement des forêts et des parcours fragilise les territoires montagneux. La dégradation des oasis touche également des espaces à forte valeur écologique, agricole et culturelle, essentiels pour l'adaptation et la résilience des territoires.

Dans une perspective de souveraineté et de sécurité alimentaires, la biodiversité constitue un déterminant central de la résilience et de la durabilité des systèmes alimentaires. La diversité des

espèces végétales et marines, ainsi que les savoirs locaux et les pratiques traditionnelles qui leur sont associés, contribuent de manière significative à la préservation des équilibres écologiques, à l'adaptation aux changements environnementaux et à la valorisation des ressources territoriales. À cet égard, la mobilisation de certaines espèces encore sous-exploitées offre des marges de diversification des systèmes de production et de consommation, tout en réduisant les pressions exercées sur les écosystèmes. Par ailleurs, le renforcement des dimensions éducatives et comportementales apparaît déterminant pour accompagner l'évolution des régimes alimentaires vers des modèles plus durables, en articulation étroite avec les enjeux de biodiversité et de santé publique. Enfin, cette approche met en évidence la nécessité d'une meilleure prise en compte des interactions entre biodiversité terrestre et marine, en vue de consolider la cohérence et l'intégration des politiques publiques relatives à la gestion des ressources naturelles.

Face à ces enjeux, le Maroc a engagé plusieurs politiques publiques, souscrit à des engagements internationaux et initié des actions de préservation et de valorisation de la biodiversité. Néanmoins, les transformations en cours appellent à renforcer l'intégration du vivant dans les trajectoires de développement, à dépasser les logiques sectorielles et à promouvoir des approches plus cohérentes et intégrées.

Le présent avis du CESE analyse les dynamiques d'évolution de la biodiversité au Maroc, en mettant en évidence les facteurs structurels de son érosion et leurs interactions avec les dynamiques économiques et sociales, ainsi que les limites de l'architecture institutionnelle actuelle. Il met en lumière les enjeux qui en découlent pour les trajectoires de développement du pays, notamment en matière de souveraineté alimentaire, et formule des recommandations visant à renforcer l'intégration du vivant dans les politiques publiques, à promouvoir de nouvelles approches de gouvernance et à consolider la résilience des territoires et la sécurité des populations face aux transformations en cours.

## I. COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

### 1.1. La biodiversité : une base essentielle, visible et invisible, de l'alimentation, de la santé, des écosystèmes et des systèmes productifs

La biodiversité constitue un élément central du fonctionnement des écosystèmes et des activités humaines. Elle représente le socle de la sécurité alimentaire, la santé des populations et le développement des activités économiques. Elle se manifeste dans les composantes du quotidien — alimentation, vêtements, air et eau — ainsi que dans les paysages naturels tels que les forêts, les montagnes, les rivières et les littoraux. Elle recouvre également des dimensions moins visibles, mais essentielles à l'équilibre des systèmes écologiques.

Elle englobe l'ensemble des êtres vivants — humains, animaux, végétaux et micro-organismes — et repose sur des interactions écologiques fondamentales telles que la pollinisation, la décomposition de la matière organique, les cycles des nutriments, ainsi que les relations de prédation, de symbiose et de parasitisme. Ces interactions assurent le fonctionnement des écosystèmes, la régénération des ressources naturelles et la stabilité des milieux dont dépendent les sociétés humaines.

À ce titre, la biodiversité ne peut être réduite à une simple liste d'espèces. Elle constitue un système vivant structurant, visible et invisible, qui conditionne la résilience des écosystèmes, la santé humaine et la durabilité des systèmes de production.

Cette approche est consacrée au niveau international par la Convention sur la diversité biologique (CDB, 1992)<sup>5</sup>, qui met en évidence l'interdépendance entre les sociétés humaines et l'environnement. Elle s'est progressivement consolidée à travers plusieurs cadres et initiatives internationaux, notamment l'approche « Une seule santé » (One Health)<sup>6</sup>, qui met en évidence les liens étroits entre la santé humaine, animale, végétale et environnementale.

Dans ce cadre, la biodiversité assure des fonctions essentielles : régulation du climat, disponibilité et qualité de l'eau, fertilité des sols, pollinisation, stabilité des milieux naturels, etc. L'altération de ces fonctions entraîne des effets en chaîne sur la production alimentaire, la santé publique et la résilience des territoires.

- **Une biodiversité visible et invisible, au cœur des équilibres biologiques**

Selon le rapport de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES)<sup>7</sup>, la Terre abrite environ 8 millions d'espèces animales et végétales, dont seulement 1,2 million ont été décrites. Près d'un million d'espèces, seraient aujourd'hui menacées d'extinction, à un rythme de disparition largement supérieur au rythme naturel.

Au-delà de la biodiversité visible, une part importante du vivant demeure invisible, mais essentielle au fonctionnement des écosystèmes. À titre d'illustration, un gramme de sol peut contenir jusqu'à un milliard de cellules bactériennes et environ un million de champignons individuels invisible à l'œil nu<sup>8</sup>. La biomasse souterraine est souvent équivalente, voire supérieure, à celle présente en surface. Ces micro-organismes assurent des fonctions écologiques essentielles, notamment la décomposition de la matière organique, le recyclage des nutriments, le maintien et la préservation de la fertilité des sols et, in fine, la productivité agricole.

- **La biodiversité, un capital naturel et un actif stratégique**

La biodiversité est de plus en plus considérée comme un actif stratégique, au même titre que les infrastructures physiques ou énergétiques. Les écosystèmes — forêts, sols agricoles, parcours pastoraux, oasis, littoraux, zones humides et fonds marins — constituent un capital naturel capable de générer en continu des services essentiels, classés en services d'approvisionnement, de régulation, culturels et de soutien.

Au Maroc, cette réalité prend une dimension particulière, le pays étant reconnu comme un hotspot mondial de biodiversité. Cette singularité s'explique par sa position géographique, au carrefour de l'Atlantique, de la Méditerranée et du Sahara, ainsi que par la présence des massifs de l'Atlas et du Rif. Ces caractéristiques, combinées à une forte diversité climatique (méditerranéenne, océanique, continentale et saharienne) et à des contrastes topographiques marqués, génèrent une grande diversité d'habitats. Elles favorisent ainsi la coexistence d'espèces d'affinités méditerranéenne, saharienne et afrotropicale<sup>9</sup>.

---

<sup>5</sup> La Convention sur la diversité biologique, art 2, définit la biodiversité comme « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes* », <https://www.cbd.int/doc/legal/cbd-fr.pdf>

<sup>6</sup> Zinsstag Jakob, Schelling, E., Waltner-Toews, D., & Tanner, M., *From "One Medicine" to "One Health" and systemic approaches to health and well-being*, Preventive Veterinary Medicine, 101(3–4), 2011, 148–156, <https://doi.org/10.1016/j.prevetmed.2010.07.003>

<sup>7</sup> IPBES, Summary for policymakers of the global assessment report on biodiversity and ecosystem services of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Díaz et al. (eds.), IPBES secretariat, Bonn, Germany, 2019, <https://bi.chm-cbd.net/sites/bi/files/2021-06/ipbes-global-assessment-report-summary-for-policymakers.pdf>

<sup>8</sup> EU Soil Observatory, Soil Biodiversity, <https://esdac.jrc.ec.europa.eu/themes/soil-biodiversity>

<sup>9</sup> Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD), Évaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques (ENBSE), 2024, [https://mtedd.gov.ma/PDFs/13\\_03\\_2026.pdf](https://mtedd.gov.ma/PDFs/13_03_2026.pdf)

En effet, le pays abrite une biodiversité remarquable, avec 25 597 espèces animales, dont certaines espèces menacées emblématiques<sup>10</sup> comme l'ibis chauve, la gazelle dorcas ou le macaque magot<sup>11</sup>, ainsi que 7 491 espèces végétales et champignons, dont 4 800 plantes vasculaires<sup>12</sup>. Le taux d'endémisme est particulièrement élevé : 17,19 % pour les plantes vasculaires et 11,7 % pour la faune. Les milieux marins abritent, à eux seuls, 7 136 espèces marines<sup>13</sup>. Les zones humides accueillent plus de 200 espèces d'oiseaux d'eau et jouent un rôle crucial dans les voies migratoires euro-africaines<sup>14</sup>. À cela s'ajoute une façade maritime de plus de 3 500 km, ouverte sur l'Atlantique et la Méditerranée, qui bénéficie de conditions océanographiques variées expliquant la forte productivité des eaux marocaines : plus de 500 espèces de poissons, une quarantaine de céphalopodes et une centaine de crustacés et de mollusques<sup>15</sup>.

L'ensemble de ces milieux physiques, climatiques et biologiques constitue le socle écologique de la biodiversité nationale<sup>16</sup> sur lequel repose durablement un ensemble de services écosystémiques essentiels qui soutiennent directement la productivité agricole et pastorale, la pêche, le tourisme, l'artisanat et la sécurité hydrique. Ces services contribuent également à la cohésion sociale, aux identités locales, au maintien des populations dans leurs territoires et à la résilience et à l'attractivité de ces derniers.

- **Valorisation durable de la biodiversité : un levier au service de la conservation et de la restauration des écosystèmes**

Les liens entre conservation, restauration et valorisation de la biodiversité sont aujourd'hui appréhendés comme des approches complémentaires et interdépendantes. Dans cette perspective, la valorisation ne vise pas une exploitation marchande accrue du vivant, mais constitue un levier stratégique pour en assurer la protection à long terme. Elle repose sur la reconnaissance des différentes valeurs associées aux écosystèmes — économiques, sociales, écologiques et culturelles — ainsi que des services qu'ils rendent. Cette reconnaissance contribue à orienter les usages vers des pratiques plus durables, à renforcer les incitations à la conservation et à soutenir la mobilisation de ressources en faveur de la restauration des milieux dégradés<sup>17</sup>.

## 1.2. Une prise de conscience progressive, encore inachevée

Pendant longtemps, la biodiversité a été appréhendée principalement comme un objet d'étude scientifique, centré sur l'inventaire des espèces, des habitats et des dynamiques écologiques, et largement cantonné aux milieux spécialisés. La notion de « services écosystémiques », entendue comme les bénéfices que les sociétés tirent du fonctionnement des écosystèmes, est restée peu diffusée et faiblement intégrée dans les décisions économiques et publiques.

Cette perception a progressivement évolué sous l'effet de dégradations environnementales anciennes et de crises plus récentes, qui ont rendu visibles les conséquences concrètes de l'érosion du vivant. Au Maroc, cette dynamique s'est traduite dès le XX<sup>e</sup> siècle par la disparition ou le déclin critique de plusieurs espèces emblématiques, notamment le lion de l'Atlas, plusieurs grands

---

<sup>10</sup> MTEDD, ENBSE, op. cit.

<sup>11</sup> MTEDD, ENBSE, op. cit. ; Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD), Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2016-2020, <https://www.environnement.gov.ma/images/Biodiversité/Strategie%20Nationale%20de%20la%20Biodiversité%202016-2020%20Version%20Finale-min.pdf>

<sup>12</sup> MTEDD, Évaluation Nationale de la Biodiversité et des Services Écosystémiques – ENBSE, 2024, pp. 31, 88 et 98.

<sup>13</sup> Ibid.

<sup>14</sup> MTEDD, ENBSE, op. cit.

<sup>15</sup> Audition de M. Mohamed Naji, Professeur à l'IAV Hassan-II par la C4, CESE, 17 septembre 2025.

<sup>16</sup> MTEDD, ENBSE, op. cit.

<sup>17</sup> MTEDD, SPANB 2016-2020, op. cit.

herbivores sahariens (oryx, addax, bubale), l'autruche à cou rouge, certains grands vautours<sup>18</sup>, ainsi que le courlis à bec grêle, observé pour la dernière fois au Maroc en 1995 avant d'être considéré comme probablement éteint à l'échelle mondiale. Ces évolutions, liées à la fragmentation des habitats, à la surexploitation des ressources et à l'intensification des pressions humaines, inscrivent le pays dans la dynamique mondiale de la sixième extinction de masse d'origine anthropique<sup>19</sup>. Les atteintes aux systèmes agricoles en constituent une illustration concrète : la propagation de la cochenille du cactus ou la maladie du Bayoud (pour les palmiers) ont entraîné des pertes massives de production, fragilisé les revenus ruraux et mobilisé des dépenses publiques importantes<sup>20</sup> ). Ces situations mettent en évidence la vulnérabilité des agroécosystèmes face à la combinaison de pressions biologiques, climatiques et anthropiques, et confirment que la biodiversité constitue un facteur déterminant de stabilité territoriale.

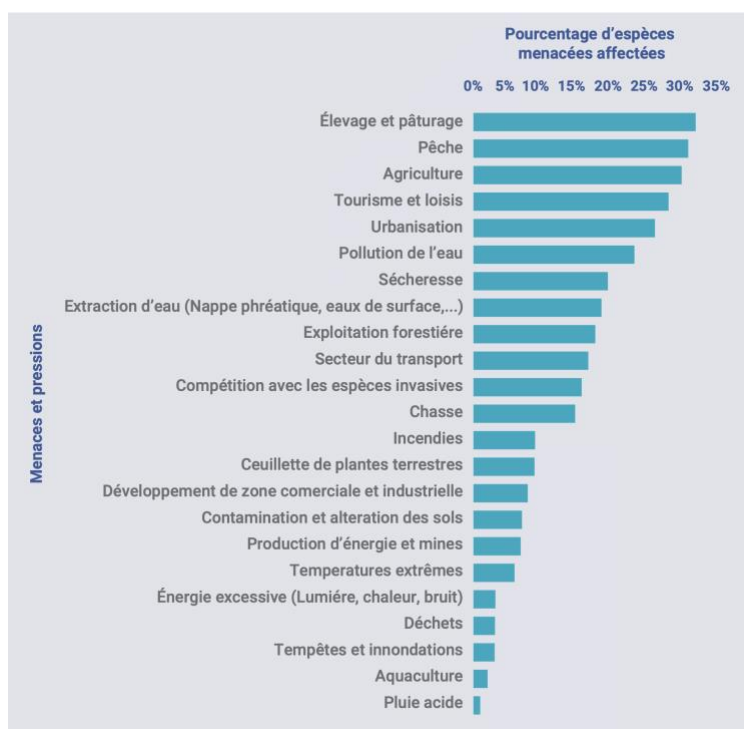


Figure 1 - Menaces les plus importantes pour les espèces menacées mondialement au Maroc<sup>21</sup>

<sup>18</sup> MTEDD, ENBSE, 2024, op. cit.

<sup>19</sup> Aulagnier S., Bayed A., Cuzin F. & Thevenot M., « Mammifères du Maroc : extinctions et régressions au cours du XXème siècle », Travaux de l'Institut Scientifique, Série Générale, 2015, N° 8, pp : 53-67, [https://www.israbat.ac.ma/wp-content/uploads/2016/09/6-%20Aulagnier%20et%20al.%20\(53-67\).pdf](https://www.israbat.ac.ma/wp-content/uploads/2016/09/6-%20Aulagnier%20et%20al.%20(53-67).pdf)

<sup>20</sup> Audition de M. Ahmed Taheri, Professeur à la Faculté des Sciences de Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi, CESE, 8 octobre 2025.

<sup>21</sup> MTEDD, ENBSE, 2024, op. cit, p. 113.

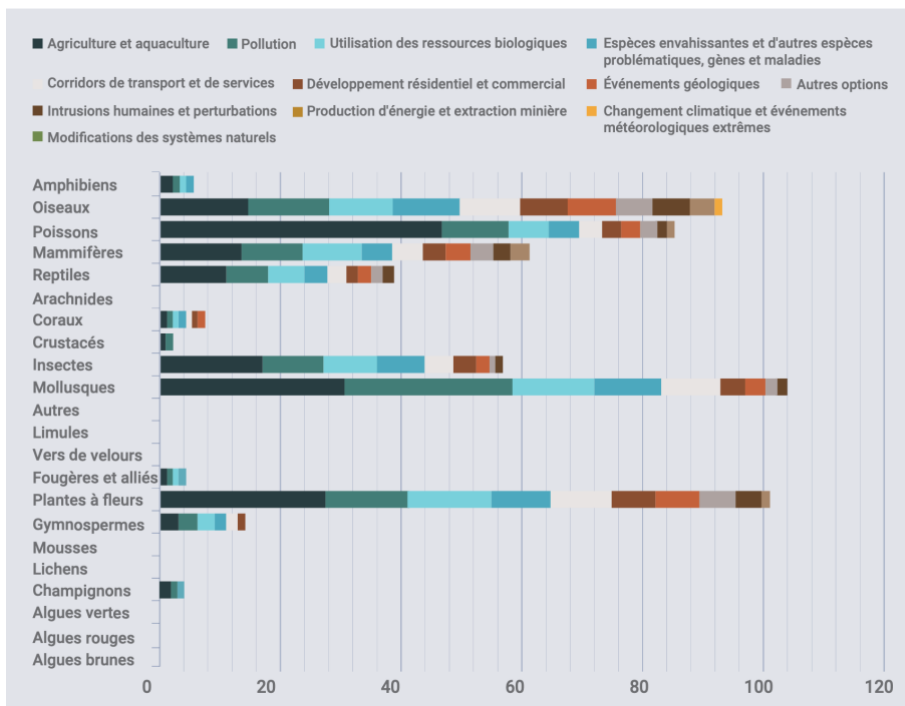


Figure 2 - Principales classes de menaces affectant les principaux groupes taxonomiques au Royaume du Maroc<sup>22</sup>

La pandémie de Covid-19 a marqué un tournant en mettant en lumière les liens entre dégradation des écosystèmes et risques sanitaires. La forte proportion de maladies d'origine zoonotique souligne l'intensification des interactions à risque entre faune sauvage, animaux domestiques et populations humaines<sup>23</sup>, amplifiée par la fragmentation des habitats et la perte de biodiversité.

Parallèlement, les tensions croissantes sur les ressources en eau et en alimentation, ainsi que l'intensification des effets du changement climatique, ont mis en évidence le rôle des écosystèmes comme une véritable infrastructure naturelle. Lorsqu'ils sont préservés, ils assurent des fonctions essentielles de régulation, de protection et de production. À l'inverse, leur dégradation accroît la vulnérabilité des territoires, amplifie les impacts des chocs climatiques et génère des coûts économiques et sociaux croissants.

Malgré cette évolution, la compréhension et l'intégration de la biodiversité demeurent encore limitées et inégales selon les acteurs. Elle est souvent perçue de manière partielle : associée à certains milieux ou espèces emblématiques, abordée de manière sectorielle, sans prise en compte de ses interactions avec les dynamiques économiques, sociales et territoriales. Cette lecture fragmentée se retrouve également dans l'action publique, où la biodiversité reste insuffisamment intégrée dans les arbitrages et les processus de planification, et faiblement inscrite dans une approche transversale<sup>24</sup>.

### 1.3. Comptabilité du capital naturel : un outil pour valoriser la biodiversité et en faire un levier

La principale limite à l'intégration de la biodiversité dans l'action publique tient à la faible visibilité économique des services écosystémiques, bien qu'ils soutiennent directement les systèmes de production et les conditions de vie (eau, sols, alimentation, santé, protection des territoires). Cette

<sup>22</sup> MTEDD, ENBSE, 2024, op. cit, p. 114.

<sup>23</sup> Environ 60 % des agents pathogènes humains sont d'origine zoonotique, et jusqu'à 75 % des maladies infectieuses émergentes proviennent d'animaux, Organisation mondiale de la Santé (OMS), « One Health - Fiche d'information », 2023, <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/one-health>

<sup>24</sup> Audition du Si Bennasseur Alaoui, Institut agronomique et vétérinaire - Hassan II (IAV), CESE, 16 juillet 2025

invisibilité explique la prise en compte, encore partielle, des services écosystémiques dans les cadres d'analyse économique et dans les processus de décision.

Plusieurs approches cherchent à rendre ces contributions plus lisibles en les traduisant en équivalents économiques (coûts de remplacement ou de restauration, effets sur la productivité agricole et halieutique, valeur des usages indirects ou des préférences sociales).

Dans différents contextes, la valorisation des ressources naturelles s'appuie sur des dispositifs encadrés visant à concilier usages économiques et maintien des capacités de régénération des écosystèmes. Ces dynamiques contribuent à structurer des activités économiques locales autour des ressources biologiques, avec des effets variables selon les territoires et les niveaux d'organisation.

Par ailleurs, plusieurs pays ont engagé des démarches de comptabilité du capital naturel visant à compléter la comptabilité nationale par une lecture des stocks d'écosystèmes et des flux de services associés. Ces approches restent encore en construction mais traduisent une évolution des cadres d'analyse.<sup>25</sup>

Enfin, des systèmes d'indicateurs se développent pour suivre l'état des écosystèmes, les pressions exercées sur les milieux naturels et les réponses apportées par les politiques publiques, ainsi que, de manière croissante, les interactions entre activités économiques et biodiversité.

#### Encadré – Valorisation économique durable de la biodiversité : quand créer de la valeur devient un levier de conservation<sup>26</sup>

Les expériences internationales démontrent que la conservation de la biodiversité progresse durablement lorsque les populations locales retirent un bénéfice direct et tangible de la préservation des écosystèmes. Là où la biodiversité n'est perçue que comme une contrainte, les pressions sur les milieux se renforcent ; mais là où elle devient une source de valeur économique, de sécurité alimentaire et d'opportunités locales, elle se transforme en patrimoine à protéger collectivement.

Dans de nombreux pays européens et nordiques, la valorisation durable des produits forestiers non ligneux (PFNL), des plantes aromatiques et médicinales (PAM), de l'écotourisme régulé ou des produits de terroir repose sur une régulation stricte. Celle-ci garantit que l'exploitation économique demeure compatible avec les capacités de régénération des écosystèmes. Les cadres juridiques y sont précis : quotas d'extraction, certifications, mécanismes de traçabilité et partage équitable des avantages. Ces conditions ont permis de concilier prospérité rurale et maintien d'une forte intégrité écologique.

Dans plusieurs pays du Sud, la valorisation économique durable s'est imposée comme un levier central de conservation. La Namibie, pionnière en Afrique australe, illustre cette dynamique avec le modèle des *conservancies* communautaires. En confiant aux communautés locales des droits de gestion et d'usage sur la faune et les paysages, l'État a créé un puissant incitatif économique à la protection. Ces *conservancies* génèrent des revenus substantiels à travers l'écotourisme, les safaris photographiques et la gestion durable

<sup>25</sup> United Nations, European Commission, Food and Agriculture Organization, International Monetary Fund, Organisation for Economic Co-operation and Development & World Bank, *System of Environmental-Economic Accounting—Ecosystem Accounting (SEEA EA)*, New York: United Nations, 2024, <https://www.imf.org/-/media/files/publications/manuals-and-guides/2025/english/seaeaea.pdf>

<sup>26</sup> Méral P., Raharinirina V., Andriamahefazafy F. et Andrianambinina D., « La valorisation économique des forêts : entre filière et territoire », *Économie rurale*, 294-295, 2006, <http://economierurale.revues.org/936>; Sukumaran S.T., Keerthi T.R. (eds.), *Conservation and Sustainable Utilization of Bioresources*, Vol. 30, Springer 2023, <https://doi.org/10.1007/978-981-19-5841-0>; Naidoo et al., Complementary benefits of tourism and hunting to communal conservancies in Namibia. *Conservation Biology*, 2016, 30: 628-638. <https://doi.org/10.1111/cobi.12643>; Duchelle, A. E., Guariguata, M. R., Less, G., Albornoz, M. A., Chavez, A., & Melo, T. (2012). *Evaluating the opportunities and limitations to multiple use of Brazil nuts and timber in Western Amazonia*. *Forest Ecology and Management*, 268, 39-48; Lybbert, T. J., Barrett, C. B., & Narjisse, H. (2002). *Market-Based Conservation and Local Benefits: The Case of Argan Oil in Morocco*. *Ecological Economics*, 41(1), 125-144 ; Fennane Mohamed & Rejdali Moh, *Aromatic and medicinal plants of Morocco : Richness, diversity and threats*, Bulletin de l'Institut Scientifique, Rabat, Section Sciences de la Vie, 2016, n° 38, 27-42.

de la faune sauvage. Les études montrent une réduction nette du braconnage, un rebond des populations animales dans plusieurs zones rurales et une amélioration nette de la gouvernance locale.

En Amérique latine, notamment au Pérou, la structuration de filières de PFNL – noix d'Amazonie, plantes médicinales, huiles naturelles – a permis d'associer valorisation économique et conservation des forêts. Les communautés bénéficient d'un partage des revenus tandis que l'exploitation durable contribue à réduire la déforestation et à renforcer la résilience territoriale.

Le Maroc, lui aussi, dispose d'un potentiel exceptionnel dans ce domaine. Certaines filières comme l'argan, les Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM), le miel, ou les produits oasiens montrent que lorsqu'un cadre clair encadre l'exploitation, la traçabilité et la valeur ajoutée locale, la conservation devient un intérêt partagé. Dans les zones arganières, par exemple, les coopératives féminines ont démontré qu'un modèle fondé sur la valorisation locale, la certification et la gestion durable renforce simultanément l'autonomisation économique, la préservation des arbres et la résilience des paysages. Toutefois, ces réussites demeurent fragmentées et ne bénéficient pas encore d'une stratégie nationale de valorisation durable ni d'un cadre cohérent de partage des avantages.

Dans plusieurs pays africains comme le Kenya ou le Ghana, des programmes de valorisation durable des ressources naturelles – notamment les abeilles indigènes, les fruits sauvages ou les produits forestiers non ligneux (PFNL) – montrent qu'un accompagnement technique, une certification adaptée et un accès facilité au marché peuvent rapidement accroître les revenus des ménages ruraux tout en réduisant la pression sur les milieux naturels.

Ces expériences confirment un enseignement majeur : la valorisation durable ne constitue pas une dérive ou une marchandisation du vivant, mais un outil puissant pour aligner les intérêts économiques des communautés et les objectifs écologiques à long terme. À condition, toutefois, que l'exploitation soit encadrée par : des règles claires de durabilité, un suivi écologique régulier, un partage équitable des avantages et une gouvernance inclusive impliquant les populations locales.

## II. LA BIODIVERSITÉ AU MAROC ENTRE UN POTENTIEL IMPORTANT, DES PRESSIONS CROISSANTES, UNE VALORISATION INSUFFISANTE ET DES LIMITES STRUCTURELLES

La biodiversité au Maroc se caractérise par un potentiel important, des pressions multiples et une valorisation encore partielle, dans un contexte de limites structurelles de gouvernance et de gestion. Les secteurs productifs, comme l'agriculture, la pêche, l'industrie, *etc.* exercent des pressions significatives sur les écosystèmes terrestres et marins et mettent en évidence les arbitrages entre objectifs de production et exigences de conservation, de restauration et de valorisation.

### 2.1. Une biodiversité plurielle sous contraintes

#### 2.1.1. Biodiversité agricole : un capital naturel sous pression, au cœur des arbitrages entre performance économique, souveraineté alimentaire et résilience climatique

La biodiversité agricole constitue l'un des piliers du capital naturel du Maroc. Elle regroupe les ressources génétiques végétales, animales, forestières, pastorales et halieutiques mobilisées dans les systèmes agricoles et alimentaires. Forcée par des siècles d'adaptation des communautés rurales, elle est intimement liée à la diversité des écosystèmes marocains : montagnes, oasis, forêts, steppes, plaines agricoles et espaces côtiers.

## a. Biodiversité agricole et secteur de l'agriculture : potentiel et menaces

- **Un potentiel biologique, économique et patrimonial considérable, encore sous-valorisé**

La biodiversité agricole au Maroc remplit des fonctions stratégiques, notamment dans un contexte marqué par le changement climatique, le stress hydrique et la volatilité des marchés : maintien des services écosystémiques (fertilité des sols, pollinisation, régulation hydrique, stockage du carbone), sécurité alimentaire, souveraineté semencière, résilience climatique, emploi rural, préservation des identités culturelles locales, occupation équilibrée des territoires et stabilité socioéconomique des territoires ruraux<sup>27</sup>.

Le Maroc dispose d'un patrimoine biologique remarquable : variétés locales de céréales et légumineuses, arboriculture traditionnelle (arganier, olivier, palmier dattier, amandier, figuier), plantes aromatiques et médicinales (PAM), races animales rustiques et systèmes agroforestiers diversifiés. Le pays compte environ 6 000 espèces végétales, dont près de 800 endémiques<sup>28</sup>. La filière des PAM représente près de 140 000 tonnes de production annuelle, dont 52 000 tonnes sont exportées, et génère près de 1,6 milliard de dirhams et environ 500 000 journées de travail annuelles. Le pays figure parmi les principaux exportateurs mondiaux de PAM, avec un potentiel de valorisation encore important à travers une meilleure structuration de la filière et une intégration renforcée aux marchés nationaux et internationaux<sup>29</sup>.

Certaines filières emblématiques illustrent ce potentiel. L'huile d'argan, issue d'un arbre endémique inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, soutient plus de 850 coopératives rurales majoritairement féminines et a généré plus de 100 millions USD de chiffre d'affaires en 2022, dont 38 millions USD à l'export. Le safran de Taliouine, les dattes de Tafilalet, les produits oasiens, le miel de l'Atlas et plusieurs produits de terroir labellisés constituent également des leviers de développement territorial et de valorisation économique<sup>30</sup>.

Par ailleurs, à l'instar du Plan Maroc Vert, la stratégie Génération Green 2020-2030 accorde une grande importance à la filière de l'agriculture biologique. Celle-ci se donne pour objectif d'atteindre 100.000 ha de superficie cultivée en la matière à l'horizon 2030. En 2025, 13 300 hectares ont été certifiés, ce qui représente une multiplication par 8 des surfaces depuis 2010<sup>31</sup>. Cette forme d'agriculture contribue à préserver les sols et l'eau, réduire les intrants chimiques, protéger la biodiversité et valoriser économiquement les territoires. Dans plusieurs régions, de nombreuses pratiques proches des standards agroécologiques existent déjà de facto, sans reconnaissance ni valorisation formelle<sup>32</sup>.

Le Maroc dispose aussi de collections génétiques et de banques de semences destinées à préserver les ressources phytogénétiques nationales, notamment les céréales, légumineuses et variétés adaptées aux conditions climatiques difficiles. Ces dispositifs contribuent à préserver le patrimoine génétique national, soutenir la recherche agronomique, conserver les variétés locales menacées et renforcer la résilience climatique.

Toutefois, certains défis persistent, notamment en matière de couverture des variétés paysannes, de préservation des semences traditionnelles et de mobilisation des moyens techniques et financiers nécessaires. L'implication des agriculteurs dans les dispositifs de conservation gagnerait également à

<sup>27</sup> MTEDD, SPANB 2016-2020, op. cit.; MTEDD, ENBSE, op. Cit.

<sup>28</sup> Audition de l'Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF), CESE, 28 mai 2025.

<sup>29</sup> Audition de l'ANEF, op. cit.

<sup>30</sup> MTEDD, SPANB 2016-2020, op. cit. p. 38.

<sup>31</sup> <https://www.itsad-stagiaire.com/agriculture-biologique-au-maroc/>

<sup>32</sup> Audition de M. Riad Balaghi, Directeur de projets à l'Initiative AAA, CESE, 23 juillet 2025.

être davantage renforcée, dans un contexte marqué par l'essor des semences commerciales standardisées. De même, la conservation in situ au sein des territoires agricoles demeure encore insuffisamment reconnue à la hauteur de son importance stratégique.

Par ailleurs, le développement de l'agriculture biologique progresse à un rythme qui demeure en deçà des ambitions affichées. Cette évolution s'explique notamment par la complexité des procédures de certification, le coût qu'elles représentent, la faiblesse du marché intérieur, l'accès encore limité à l'accompagnement technique, ainsi que les contraintes liées à la commercialisation et les difficultés rencontrées par les petits producteurs dans leur transition vers les modes de production biologiques.

- **Une érosion accélérée de l'agrobiodiversité et des sols vivants**

Les données disponibles mettent en évidence une dégradation du capital biologique agricole. En l'espace de cinq décennies, près de 75 % des variétés locales de blé et d'orge ont disparu, sous l'effet combiné de l'homogénéisation des systèmes de production, de la diffusion des variétés hybrides et de l'intensification des pratiques agricoles<sup>33</sup>.

Cette évolution s'accompagne d'un appauvrissement significatif des sols agricoles. La teneur moyenne en matière organique est estimée à environ 1,3 %<sup>34</sup>, un niveau inférieur au seuil requis pour assurer la durabilité de la fertilité des sols. Par ailleurs, la biodiversité des sols – incluant les micro-organismes, champignons et autres organismes édaphiques – demeure insuffisamment connue et suivie, alors même qu'elle constitue un déterminant essentiel de la fertilité, de la régulation des maladies et de la résilience des agroécosystèmes.

Ces dynamiques sont aggravées par la pression foncière et l'urbanisation, qui contribuent à la réduction progressive des terres agricoles fertiles. La part des surfaces urbanisées est ainsi passée de 51,4 % en 1994 à 62,8 % en 2024. À cela s'ajoute l'impact des espèces exotiques envahissantes, qui provoquent des déséquilibres écologiques importants et peuvent engendrer des pertes agricoles estimées entre 30 % et 70 %, affectant dans certains cas jusqu'à 90 % des oliveraies<sup>35</sup>.

Plusieurs indicateurs témoignent de l'ampleur des vulnérabilités territoriales : plus de 17 000 km<sup>2</sup> de parcours pastoraux dégradés dans l'Oriental<sup>36</sup>, régression des systèmes agricoles oasiens traditionnels, effondrement de la filière du figuier de Barbarie sous l'effet de la cochenille, déclin de l'apiculture et régression de nombreuses plantes aromatiques et médicinales (PAM). Dans certaines zones du Souss-Massa, les pertes de biodiversité dépasseraient 80 % sous l'effet de la plastification agricole<sup>37</sup>.

## b. Limites structurelles en matière de préservation de la biodiversité agricole

- **Biodiversité agricole et coexistence de deux modèles agricoles contrastés**

L'agriculture représente entre 12 et 15 % du PIB national et assure l'emploi de 30 à 40 % de la population active selon les années. Elle couvre près de 9 millions d'hectares et mobilise environ 1,6 million d'exploitations, dont près de 70 % ont une superficie inférieure à 5 hectares<sup>38</sup>. Cette structure

---

<sup>33</sup> Audition Dr. Ahmed Amri, Directeur des ressources génétique - Centre international de recherche agricole dans les zones arides (ICARDA), CESE, le 16 juillet 2025

<sup>34</sup> <https://www.agrimaroc.net/2018/07/15/problematique-de-gestion-de-la-matiere-organique-des-sols-des-perimetres-irrigues/>

<sup>35</sup> Audition de Ahmed TAHERI, op. cit.

<sup>36</sup> Audition de M. Riad Balaghi, Directeur de l'initiative AAA, op. cit.

<sup>37</sup> Mission du CESE – Région d'Agadir Souss-Massa, Agadir, 14-15 novembre 2025.

<sup>38</sup> Audition du Département de l'Agriculture, CESE, 5 novembre 2025

reflète la coexistence de deux modèles agricoles aux logiques différenciés présentant des caractéristiques distinctes en matière de production, d'utilisation des ressources et de contribution à la biodiversité :

- Un modèle intensif performant mais écologiquement vulnérable

Le modèle intensif, orienté vers l'exportation, repose principalement sur un nombre limité d'espèces et de variétés à forte valeur marchande, notamment les agrumes, la tomate, les fruits rouges et le maraîchage irrigué. Les exportations agricoles ont généré près de 85,8 milliards de dirhams en 2024, tandis que les exportations de fruits et légumes ont atteint environ 1,6 million de tonnes en 2025.

Ce modèle génère une part importante des recettes d'exportation agricoles, renforce la compétitivité nationale et contribue au positionnement du Maroc parmi les principaux fournisseurs de certains marchés internationaux. Il s'appuie toutefois sur une concentration variétale importante, une dépendance élevée aux semences hybrides importées — représentant entre 70 % et 80 % des cultures maraîchères — ainsi qu'un recours soutenu aux ressources hydriques, énergétiques et aux intrants agricoles. Cette configuration, centrée sur un nombre limité d'espèces et de variétés, limite les marges d'adaptation des systèmes agricoles et peut affecter leur résilience écologique.

- Une agriculture familiale riche en biodiversité mais insuffisamment valorisée

La petite et moyenne agriculture familiale<sup>39</sup> repose sur des systèmes diversifiés associant polyculture, élevage, agroforesterie et gestion intégrée des ressources naturelles. Les exploitations de moins de 5 hectares, représentant près de 70 % des exploitations agricoles, jouent un rôle essentiel pour la sécurité alimentaire, la préservation des semences locales et des races rustiques (adaptées aux territoires et de systèmes agroécologiques tels que la polyculture, l'agroforesterie, les systèmes oasiens ou les parcours pastoraux<sup>40</sup>), la gestion durable des sols et de l'eau, la lutte contre la désertification, l'emploi rural et la stabilité sociale.

Les systèmes oasiens, pastoraux et de montagne se caractérisent par une diversité biologique importante, une meilleure sobriété hydrique et une résilience accrue face aux changements climatiques. Ils demeurent toutefois faiblement soutenus, avec un accès limité au financement, une valorisation insuffisante des produits locaux, des difficultés de commercialisation et un accès inégal à l'innovation.

- **Gouvernance, limites structurelles et enjeux stratégiques**

Les stratégies agricoles successives ont permis des avancées significatives en matière de productivité et de développement des exportations agricoles. Néanmoins, la biodiversité agricole demeure encore insuffisamment intégrée comme objectif structurant des politiques publiques. Les dispositifs de suivi, de préservation et de valorisation des variétés locales, des races rustiques, des sols vivants et des pollinisateurs restent limités et encore peu articulés entre eux.

Par ailleurs, les enjeux liés à l'agrobiodiversité mobilisent plusieurs secteurs d'intervention — agriculture, eau, environnement, urbanisme et collectivités territoriales — sans que les mécanismes de coordination existants permettent toujours d'assurer une pleine cohérence des choix et des

---

<sup>39</sup> Avis du CESE, « La petite et moyenne agriculture familiale : Pour une approche mieux adaptée, innovante, inclusive, durable et territorialisée », 2024

<sup>40</sup> MTEDD, ENBSE, 2024, op. cit.

arbitrages territoriaux. Cette situation est particulièrement perceptible dans les régions soumises à de fortes pressions sur les ressources naturelles et hydriques.

L'ENBSE souligne également l'absence d'une cartographie nationale complète des écosystèmes et d'une liste rouge des écosystèmes marocains, limitant la hiérarchisation des priorités de conservation. Plus de 80 % des zones clés de biodiversité d'eau douce se situent hors des aires protégées officielles<sup>41</sup>.

Le potentiel scientifique national constitue un levier très important ; les travaux des institutions de recherche, les diagnostics territoriaux ainsi que la banque nationale de gènes, qui compte près de 75000 accessions<sup>42</sup>, constituent des ressources stratégiques susceptibles de contribuer significativement à la conservation et à la valorisation de l'agrobiodiversité. Cependant, ce potentiel scientifique reste encore insuffisamment mobilisé et plusieurs limites persistent : insuffisance des financements, faibles liens entre recherche et petits producteurs, diffusion limitée des innovations et dépendance croissante aux semences et intrants importés.

Les indicateurs internationaux mettent en évidence ces vulnérabilités structurelles. À cet égard, l'Agrobiodiversity Index 2022, qui mesure le niveau de diversité biologique dans les systèmes agricoles et la manière dont elle est prise en compte dans les politiques de production, attribue au Maroc un score global de 54,1/100, supérieur à la moyenne méditerranéenne (51), mais inférieur à celui de l'Espagne (63) et de l'Italie (66). Toutefois, le score relatif à la production (41,6) met en évidence une diversité encore limitée des espèces et des variétés cultivées, des paysages agricoles peu diversifiés, caractérisés par des systèmes de production relativement uniformes, ainsi qu'une prise en compte encore insuffisante de la biodiversité des sols<sup>43</sup> (cf. Figure 3).

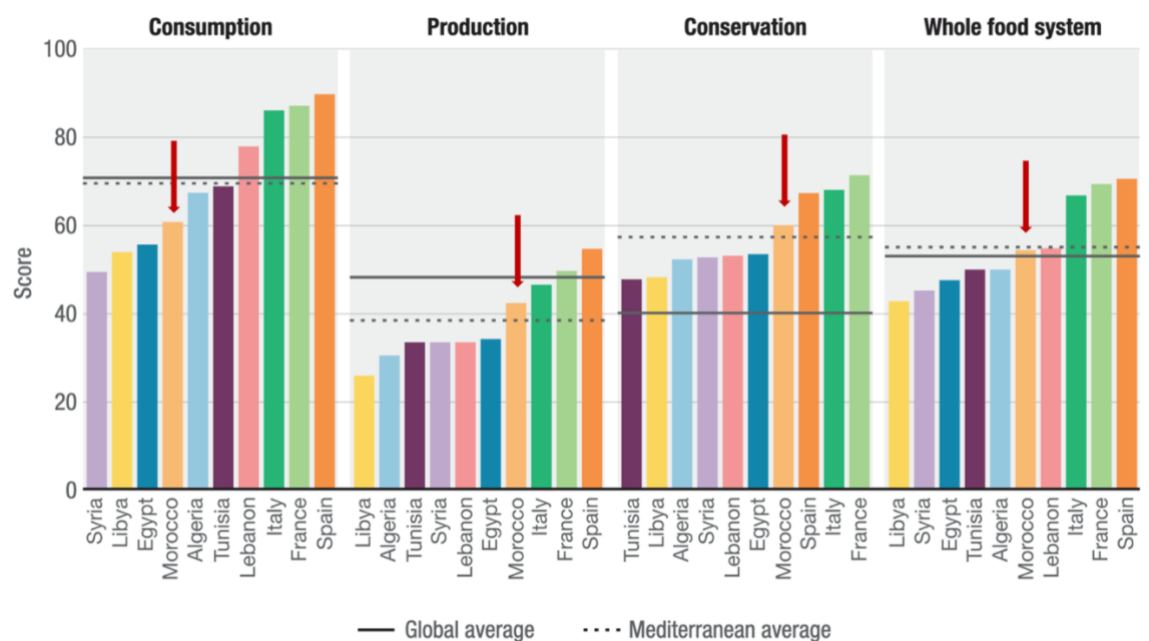


Figure 3 – Score obtenu par le Maroc selon l'Agrobiodiversity Index<sup>44</sup> par rapport à d'autres pays

<sup>41</sup> MTEDD, ENBSE, 2024, op. cit. p. 526.

<sup>42</sup> Audition de M. Riad Balaghi, op. cit.

<sup>43</sup> Bioversity International, Agrobiodiversity Index Report 2021: Assessing Mediterranean Food Systems. Rome (Italy): Bioversity International, 2022, pp:1°5-115, <https://hdl.handle.net/10568/118471>

<sup>44</sup> Ibid.

Dans un contexte de stress hydrique structurel et d'intensification des effets du changement climatique, ces fragilités augmentent la dépendance aux semences extérieures, fragilisent certaines exploitations agricoles et contribuent à la diminution progressive de la diversité génétique. Dans cette perspective, le renforcement de la conservation des ressources génétiques, la promotion de l'agroécologie et une meilleure priorisation des usages de l'eau apparaissent comme des leviers importants pour renforcer la résilience des systèmes agricoles, consolider la souveraineté alimentaire et soutenir un développement territorial plus durable<sup>45</sup>.

### 2.1.2. Biodiversité marine : un capital bleu stratégique sous pression, au cœur des arbitrages entre productivisme, résilience écologique et souveraineté nationale

#### a. Biodiversité marine et secteur de la pêche : potentiel et menaces

- **Un patrimoine marin à forte valeur économique et écologique, encore insuffisamment valorisé**

Le Maroc dispose d'un patrimoine marin important, avec plus de 3 500 km de côtes et une Zone Économique Exclusive de plus de 1,2 million de km<sup>2</sup>, parmi les plus productives au monde. Cette productivité repose notamment sur le système d'upwelling des Canaries, un phénomène naturel de remontée d'eaux profondes froides et riches en nutriments qui favorise une forte richesse biologique et halieutique<sup>46</sup>.

La biodiversité marine nationale est estimée à environ 8 000 espèces<sup>47</sup>, incluant poissons, céphalopodes, crustacés, mammifères marins, algues et plancton<sup>48</sup>. Le littoral comprend également 38 Sites d'Intérêt Biologique et Écologique, dont 14 sites classés RAMSAR et plusieurs Zones Clés pour la Biodiversité (ZCB)<sup>49</sup>. Toutefois, l'ENBSE souligne l'absence d'une cartographie complète des écosystèmes marins et d'une liste rouge nationale des habitats, limitant la hiérarchisation des priorités de conservation.

Le secteur halieutique joue un rôle économique important, avec une contribution autour de 2 % du PIB selon les estimations sectorielles. En 2024, la production a atteint 1,42 million de tonnes pour une valeur de 16,3 milliards de dirhams, et les exportations 28,8 milliards de dirhams, confirmant la position du Maroc comme premier producteur halieutique en Afrique et parmi les principaux exportateurs mondiaux de produits de la mer (13<sup>e</sup> rang mondial)<sup>50</sup>. Le secteur génère directement et indirectement environ 250 000 emplois, avec des estimations variant selon les périmètres retenus (pêche, transformation, aquaculture, activités induites et logistique)<sup>51</sup>.

Cependant, l'activité halieutique reste fortement centrée sur les petits pélagiques, représentant environ 84 % des volumes débarqués mais seulement 25 % de la valeur ajoutée, tandis que certaines espèces comme les céphalopodes concentrent une valeur élevée pour des volumes réduits<sup>52</sup>.

Par ailleurs, une part importante du potentiel biologique marin demeure encore peu explorée et insuffisamment valorisée. Sur les quelque 8 000 espèces recensées, seules 60 à 100 font l'objet d'un suivi scientifique régulier et d'une valorisation économique effective, alors qu'environ 500 espèces présentent un potentiel d'exploitation<sup>53</sup>. L'aquaculture marine reste à un stade embryonnaire, avec

---

<sup>45</sup> Audition de M. Riad Balaghi, Directeur de l'initiative AAA, op. cit.

<sup>46</sup> Audition du Département de la Pêche Maritime, CESE, 3 septembre 2025.

<sup>47</sup> Ibid.

<sup>48</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

<sup>49</sup> Audition du Département de la Pêche Maritime, op. cit.

<sup>50</sup> Ibid.

<sup>51</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

<sup>52</sup> Ibid.

<sup>53</sup> Ibid.

une production d'environ 3 600 tonnes, très en deçà d'un potentiel estimé à près de 380 000 tonnes par an<sup>54</sup>. De même, la valorisation des algues marines, des bivalves et d'autres ressources halieutiques demeure insuffisante, en lien notamment avec une structuration encore incomplète des filières.

- **Surexploitation des ressources et dégradation des écosystèmes marins**

Plusieurs stocks halieutiques sont aujourd'hui exploités à des niveaux proches, voire au-delà du rendement maximal durable (RMD), ce qui les menace d'effondrement. Cette menace touche davantage les espèces à haute valeur ajoutée, notamment l'espadon, la daurade rose et le merlu blanc en Méditerranée, ainsi que la courbine, les daurades et pagres, la crevette rose..., en Atlantique. D'autres espèces, de moindre valeur, sont également en situation de surexploitation depuis 2015 (en Méditerranée : surtout la sardine et le rouget barbet, et en Atlantique : la sardinelle, le chinchard noir, l'anchois, le pageot, le pageot acarne et le diagramme gris, ...) <sup>55</sup>. Cette pression sur les ressources halieutiques s'accompagne de pratiques qui accentuent les déséquilibres écologiques.

**Tableau 1** - État de certains stocks halieutiques exploités au Maroc<sup>56</sup>

Espèce/Groupe	Zone	État du Stock (classification)	Tendance	Commentaire
<b>Sardine</b>	Méditerranée	Surexploité	En baisse	-
<b>Poulpe</b>	Atlantique Sud	Pleinement exploité / Géré par quotas	Variable	Géré par repos biologiques et quotas, mais sujet à des contournements
<b>Merlu blanc</b>	Atlantique	Surexploité (risque d'effondrement)	En baisse	-
<b>Crevette rose</b>	Atlantique	Surexploitée (risque d'effondrement)	En baisse	-
<b>Crevette rose</b>	Méditerranée	État alarmant (Biomasse à 23% de l'optimum)	En baisse	-
<b>Rouget de vase</b>	Méditerranée	État alarmant (Biomasse à 35% de l'optimum)	En baisse	-
<b>Daurade rose</b>	Atlantique & Méditerranée	Surexploitée (risque d'effondrement)	En baisse	-
<b>Courbine</b>	Atlantique	Surexploitée (risque d'effondrement)	En baisse	-

Les rejets de pêche sont estimés jusqu'à 22,8 % des captures<sup>57</sup>, traduisant des pertes significatives de ressources et une valorisation insuffisante des prises. Par ailleurs, des pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) persistent<sup>58</sup>, incluant notamment la sous-déclaration des captures, la capture de juvéniles, le non-respect des périodes de repos biologique ainsi que l'usage d'engins de pêche destructeurs<sup>59</sup>. Dans certaines zones du Sud, près de 1 000 embarcations ont été concernées par des pratiques de pêche non conformes<sup>60</sup>.

Une part importante des captures demeure orientée vers la production de farine et d'huile de poisson. En 2023, le Maroc a exporté plus de 140 000 tonnes de farine et granulés de poisson pour

<sup>54</sup> Ibid.

<sup>55</sup> Cour des comptes rapport de la cour des comptes pour l'année 2018, concernant le Plan « Halieutis », période 2010-2016, op. cit. p. 171.

<sup>56</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> Cour des comptes, Plan « Halieutis » pour les années 2010-2016, op. cit.

<sup>59</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

<sup>60</sup> Audition du Département de la Pêche Maritime, op. cit.

une valeur d'environ 225 millions USD, contribuant à une faible valorisation alimentaire des ressources et à une pression accrue sur les stocks<sup>61</sup>.

Les écosystèmes marins et côtiers subissent également des pressions croissantes liées à l'urbanisation littorale, aux pollutions, aux déchets plastiques et au chalutage de fond, qui dégrade les herbiers marins, les récifs et les zones de frayère essentielles au renouvellement des stocks<sup>62</sup>.

Le changement climatique accentue ces vulnérabilités à travers le réchauffement des eaux, l'acidification des océans et le déplacement des espèces, fragilisant durablement les chaînes trophiques marines et les économies littorales<sup>63</sup>.

## b. Limites structurelles en matière de préservation de la biodiversité marine

- **Une gestion halieutique encore largement structurée autour des objectifs de productivité et d'exportation**

Les politiques halieutiques ont permis une modernisation significative du secteur et une progression notable des exportations. Elles restent toutefois structurées autour d'objectifs de productivité, de compétitivité et de valorisation industrielle. Cela a conduit à concentrer l'effort de pêche sur un nombre limité d'espèces à forte valeur commerciale ou industrielle, exerçant ainsi une pression accrue sur plusieurs stocks déjà fragilisés<sup>64</sup>.

Dans ce contexte, le secteur halieutique demeure fortement dépendant des petits pélagiques et des marchés extérieurs. La valorisation de la diversité biologique marine, des espèces à plus forte valeur ajoutée locale ainsi que des usages destinés à l'alimentation humaine reste encore limitée. La transformation d'une part importante des captures en farine et huile de poisson illustre une logique de valorisation encore largement fondée sur le volume plutôt que sur la valeur ajoutée<sup>65</sup>.

Par ailleurs, la gestion halieutique repose encore principalement sur des indicateurs quantitatifs liés aux volumes débarqués et à l'état des stocks exploités. L'approche écosystémique, qui prend en compte le fonctionnement global des milieux marins, les chaînes trophiques ainsi que les interactions entre biodiversité, climat et activités humaines, demeure encore insuffisamment intégrée<sup>66</sup>.

- **Une gouvernance fragmentée et une faible territorialisation de la gestion des écosystèmes marins**

La biodiversité marine ne relève pas d'un dispositif institutionnel unique disposant d'un mandat pleinement intégré couvrant à la fois la conservation, le suivi écologique, la planification maritime et la gestion des usages. Les responsabilités sont réparties entre plusieurs secteurs, notamment la pêche, l'environnement, le littoral, les ports, l'aménagement du territoire et la recherche scientifique. Cette organisation peut limiter l'intégration transversale des enjeux écologiques dans les politiques maritimes et les arbitrages territoriaux.

Cette situation se traduit notamment par l'absence d'un système cohérent de suivi écologique des écosystèmes marins, une connaissance encore partielle des habitats non commerciaux et une articulation limitée entre conservation, exploitation économique et planification maritime. Les dispositifs de suivi restent principalement concentrés sur les espèces exploitées, tandis que plusieurs

---

<sup>61</sup> Ibid.

<sup>62</sup> UNEP/MAP-SPA/RAC, Conservation de la biodiversité marine et côtière dans la sous-région de la Méditerranée occidentale d'ici 2030 et au-delà. Ed. SPA/RAC – Tunis, 2021, 102 p, [https://rac-spa.org/sites/default/files/doc\\_spabio/western\\_fr.pdf](https://rac-spa.org/sites/default/files/doc_spabio/western_fr.pdf)

<sup>63</sup> Audition du Département de la Pêche Maritime, op. cit.

<sup>64</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

<sup>65</sup> Ibid.

<sup>66</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

habitats sensibles — herbiers marins, récifs, zones de frayère et biodiversité benthique — demeurent insuffisamment suivis et protégés<sup>67</sup>.

Malgré les progrès réalisés en matière de réglementation et de suivi scientifique, les capacités de contrôle et de surveillance demeurent inégales selon les territoires et les segments de pêche. Les pratiques de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)<sup>68</sup>, la capture de juvéniles, le non-respect des périodes de repos biologique et certaines pratiques destructrices persistent dans plusieurs zones maritimes<sup>69</sup>.

Les Aires Marines Protégées (AMP), bien que progressivement développées, demeurent confrontées à des limites opérationnelles liées à l'insuffisance des moyens de contrôle, à l'absence de plans de gestion pleinement financés et à une faible structuration de la co-gestion territoriale.

Par ailleurs, malgré certaines expériences locales associant pêcheurs, scientifiques et administrations, la gouvernance halieutique reste encore largement centralisée. Les pêcheurs artisans et les acteurs territoriaux demeurent faiblement associés aux mécanismes de gestion des ressources et des zones sensibles, limitant l'appropriation locale des règles de conservation et l'efficacité des dispositifs de gestion<sup>70</sup>.

Les tensions croissantes entre impératifs économiques, maintien de l'emploi, renouvellement des stocks et préservation des écosystèmes marins mettent ainsi en évidence les limites d'une approche principalement centrée sur l'exploitation des ressources, dans un contexte où la résilience des écosystèmes conditionne directement la durabilité économique, sociale et alimentaire des territoires littoraux.

### 2.1.3. D'autres types de biodiversité et d'écosystèmes importants encore insuffisamment reconnus, valorisés et intégrés dans les politiques territoriales

- **Des écosystèmes forestiers, montagneux, oasiens et humides soumis à des pressions croissantes**

Le Maroc dispose d'une grande diversité d'écosystèmes forestiers, montagneux, steppiques, oasiens et humides qui jouent un rôle central dans la régulation climatique et hydrique, la protection des sols, la préservation des paysages, le maintien des activités rurales et la résilience des territoires. Ces écosystèmes constituent également des réservoirs importants de biodiversité et assurent de multiples services écosystémiques souvent insuffisamment reconnus dans les politiques de développement territorial.

Les écosystèmes forestiers couvrent environ 9 millions d'hectares, soit près de 12 % du territoire national, et abritent une biodiversité remarquable composée notamment du cèdre de l'Atlas, du chêne-liège, de l'arganier, du thuya et du genévrier<sup>71</sup>. Ils jouent un rôle essentiel dans la protection des bassins versants, la lutte contre l'érosion, le stockage du carbone et la préservation des ressources hydriques. Les forêts soutiennent également les moyens de subsistance de plusieurs millions de personnes à travers le pastoralisme, les produits forestiers non ligneux (PFNL), les plantes aromatiques et médicinales (PAM) et diverses activités rurales<sup>72</sup>.

---

<sup>67</sup> Audition de l'INRH, 10 septembre, 2025, op. cit.

<sup>68</sup> Cour des comptes, Plan « Halieutis » pour les années 2010-2016, op. cit. ; UNEP/MAP-SPA/RAC, Conservation de la biodiversité marine et côtière d'ici 2030 et au-delà au Maroc. By H. Bazairi. Ed. SPA/RAC, 2021, Tunis : 122 pp

<sup>69</sup> Cour des comptes, Plan « Halieutis » pour les années 2010-2016, op. cit. ; UNEP/MAP-SPA/RAC, op. cit.

<sup>70</sup> Audition de M. Mohamed Naji, op. cit.

<sup>71</sup> Audition de l'ANEF, op. cit.

<sup>72</sup> Ibid.

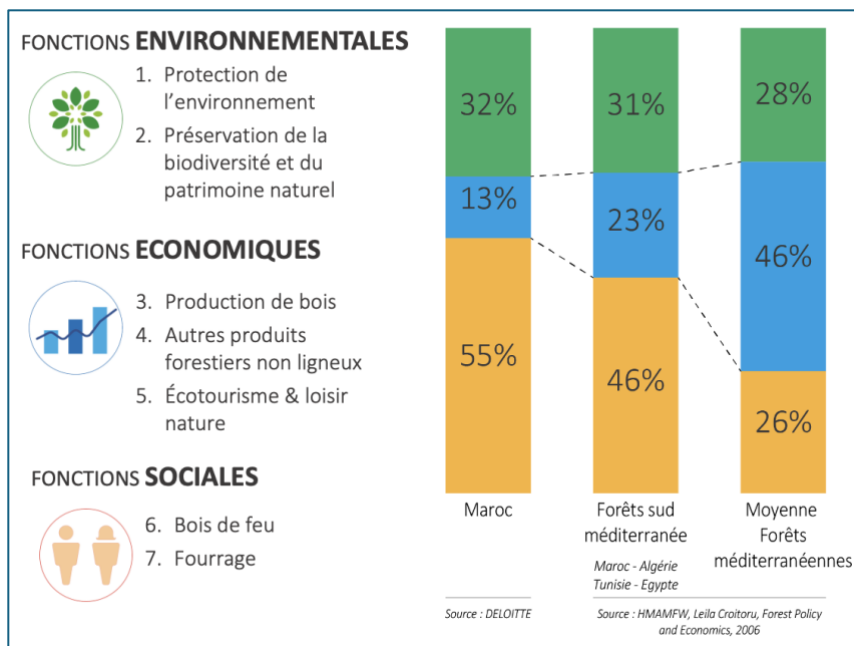


Figure 4 - Principales fonctions des forêts marocaines en comparaison avec d'autres régions<sup>73</sup>

La Stratégie Forêts du Maroc 2020–2030 a permis le reboisement de 150 000 hectares depuis 2022, soit 25% de l'objectif global de 600 000 hectares fixé pour 2030. Piloté par l'ANEF, ce programme de reforestation vise à renforcer la durabilité des écosystèmes forestiers ainsi que leur résilience climatique. La transition vers des espèces locales caractérise cette initiative : alors que les espèces autochtones ne représentaient que 20% des plantations auparavant, elles occupent aujourd'hui 35% des programmes de génération. L'objectif est d'atteindre 60 % des espèces autochtones, telles que le chêne-liège et le thuya d'ici 2030, contre 40% pour les espèces exotiques comme le pin maritime et l'eucalyptus<sup>74</sup>.

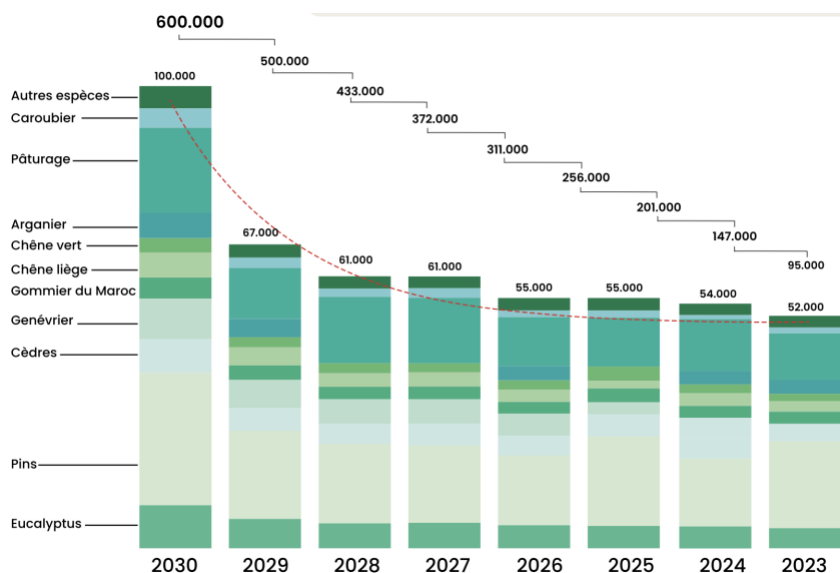


Figure 5 - Programme de reforestation prévu par Stratégie Forêts du Maroc 2020–2030

Les massifs montagneux couvrent environ 28 % du territoire national et constituent des réservoirs stratégiques de biodiversité endémique, de ressources hydriques et de savoir-faire traditionnels<sup>75</sup>.

<sup>73</sup> Audition de l'ANEF, op. cit.

<sup>74</sup> Ibid.

<sup>75</sup> MTEDD, ENBSE, op. cit.

Les massifs du Rif, du Moyen et du Haut Atlas abritent plusieurs zones clés pour la biodiversité ainsi qu'un important potentiel écotouristique et pastoral<sup>76</sup>. Ils subissent toutefois des pressions croissantes liées à la déforestation, à la surexploitation des pâturages, à l'urbanisation et au changement climatique, dans un contexte marqué par une hausse des températures, une réduction du manteau neigeux et une fragmentation accrue des habitats<sup>77</sup>.

Les zones humides, les oasis et les systèmes pastoraux remplissent également des fonctions écologiques et socio-économiques majeures. Le Maroc compte plus de 200 sites humides d'importance écologique, dont plusieurs classés RAMSAR, qui jouent un rôle déterminant dans la régulation hydrique, l'accueil des oiseaux migrateurs et la résilience des territoires face aux sécheresses et aux inondations. Les oasis constituent quant à elles des systèmes agroécologiques complexes combinant biodiversité, savoir-faire traditionnels et gestion collective des ressources naturelles.

Toutefois, ces écosystèmes connaissent une dégradation accélérée sous l'effet combiné de la surexploitation des ressources, du surpâturage, des prélèvements de bois, des incendies, de la fragmentation des habitats et du changement climatique. Les épisodes de sécheresse prolongée, le dépérissement des cédraies, la dégradation des parcours pastoraux, l'ensablement des oasis et la régression des zones humides traduisent une fragilisation croissante des équilibres écologiques<sup>78</sup>.

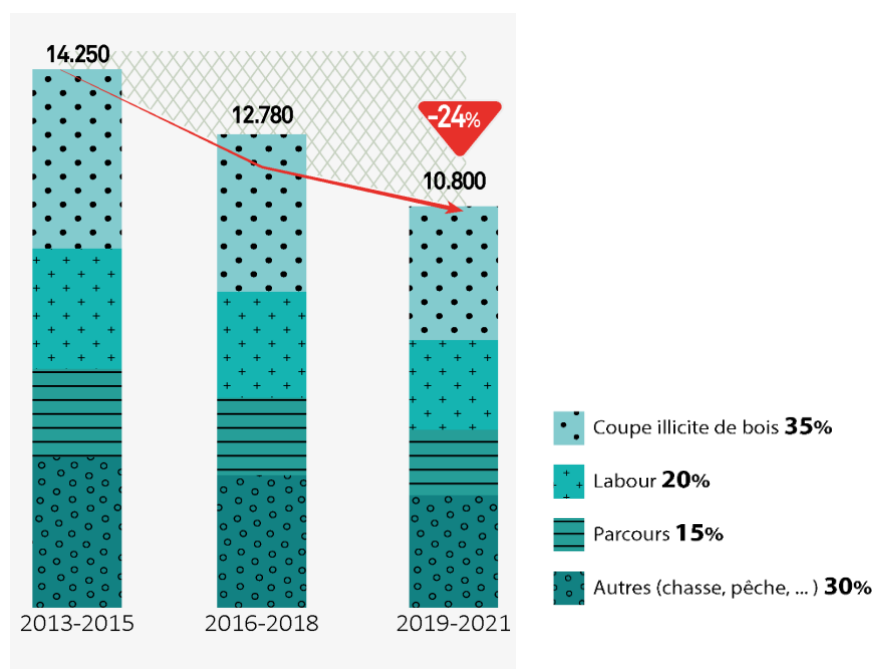


Figure 6 - Évolution des délits forestiers au Maroc<sup>79</sup>

Parallèlement, plusieurs ressources biologiques et filières associées demeurent encore insuffisamment valorisées malgré leur potentiel économique, écologique et territorial. Les PFNL, les PAM, les produits oasiens, l'écotourisme et certaines filières territoriales restent faiblement structurés et insuffisamment intégrés dans les dynamiques de développement local, alors qu'ils

<sup>76</sup> Ibid.

<sup>77</sup> MTEDD, ENBSE, op. cit.

<sup>78</sup> MTEDD, SPANB 2016-2020, op. cit.

<sup>79</sup> Ibid.

pourraient contribuer davantage à la diversification économique, à la création d'emplois et à la résilience des populations rurales<sup>80</sup>.

- **Une biodiversité urbaine encore marginale dans les modèles d'aménagement et de développement territorial**

La biodiversité urbaine occupe une place encore limitée dans les politiques d'aménagement et de planification urbaine, malgré son rôle croissant dans la qualité de vie, la santé publique, l'adaptation climatique et l'attractivité économique des villes. Les espaces verts, les arbres urbains, les zones humides périurbaines, les sols vivants et les continuités écologiques contribuent directement à la réduction des îlots de chaleur, à l'amélioration de la qualité de l'air, à l'infiltration des eaux pluviales, à la réduction des risques d'inondation et au bien-être des populations. Ils participent également à la résilience des villes face aux événements climatiques extrêmes et à l'amélioration des conditions sanitaires et sociales.

L'accès équitable à la nature et aux espaces verts urbains est reconnu comme un enjeu structurant pour les villes durables et comme un déterminant majeur de la santé et du bien-être. L'Organisation mondiale de la santé préconise la présence d'un espace vert de 2 hectares à moins de 300 mètres du domicile et de 20 hectares à moins de 2 kilomètres<sup>81</sup>.

Toutefois, l'urbanisation rapide, l'artificialisation des sols et l'étalement urbain réduisent progressivement les espaces naturels et les continuités écologiques dans plusieurs agglomérations. Plusieurs villes connaissent ainsi un recul des surfaces végétalisées, une fragmentation accrue des habitats et une augmentation des vulnérabilités climatiques et sanitaires. Par ailleurs, la biodiversité urbaine reste encore principalement abordée sous un angle esthétique ou paysager, avec une prise en compte limitée de ses fonctions écologiques, climatiques, sociales et économiques. Les approches intégrées associant urbanisme, santé, climat, gestion de l'eau et biodiversité demeurent encore peu développées, alors même que les villes concentrent une part croissante des pressions environnementales et des vulnérabilités territoriales. Les solutions fondées sur la nature — micro-forêts urbaines, agriculture urbaine, toitures végétalisées, continuités écologiques — restent encore insuffisamment mobilisées malgré leur potentiel en matière d'adaptation climatique, de santé publique et de résilience urbaine<sup>82</sup>.

## 2.2. Acquis et insuffisances de l'action publique dans les domaines de conservation, restauration et valorisation de la biodiversité

### 2.2.1. L'inscription du Maroc dans les dynamiques internationales : des acquis solides, mais une portée encore limitée

L'un des acquis majeurs de l'action publique en matière de biodiversité réside dans l'engagement précoce et constant du Maroc sur la scène internationale. Dès le Sommet de la Terre de Rio en 1992, le Royaume s'est inscrit dans les dynamiques mondiales faisant de la biodiversité un pilier du développement durable. Il a ainsi adhéré à la Convention sur la diversité biologique la même année, puis l'a ratifiée en 1995, avant de rejoindre progressivement les principaux cadres multilatéraux liés à l'environnement, notamment ceux relatifs aux zones humides (Ramsar), aux espèces migratrices

---

<sup>80</sup> Bensalem S., Évaluation de la biodiversité et des services écosystémiques au Maroc, *Sciences de l'environnement*, 2020, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03574378v1>

<sup>81</sup> OMS, *Urban green spaces and health: A review of evidence*, 2016, <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/74006ead-650d-4fca-815a-f1ff53c1eea1/content>

<sup>82</sup> Khalid A., Fekhaoui M., Arahou M., « Quelle biodiversité pour l'espace urbain et périurbain ? Cas de la ville de Rabat », *Geo-Eco-Trop*, vol. 44, n°3, 2020, p. 443-458, [https://www.geoecotrop.be/uploads/publications/pub\\_443\\_07.pdf](https://www.geoecotrop.be/uploads/publications/pub_443_07.pdf)

(CMS), à la désertification, au climat ainsi qu'à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.

Cette implication s'est traduite par une participation régulière aux instances internationales, notamment aux Conférences des Parties (COP), ainsi que par un engagement dans le cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, et par une contribution aux travaux de plateformes scientifiques internationales telles que l'IPBES<sup>83</sup>.

Cette inscription dans les dynamiques internationales a produit des effets structurants au niveau national. Elle a contribué à consolider le cadre institutionnel et stratégique de la biodiversité, à faciliter l'accès aux financements internationaux — notamment ceux du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds vert pour le climat, du PNUD, de l'Union européenne ou de la Banque mondiale — et à renforcer le positionnement du Maroc au sein des réseaux méditerranéens et africains de suivi écologique. Elle a également favorisé une plus grande transparence de l'action publique, à travers la production régulière de rapports dans le cadre des engagements internationaux<sup>84</sup>.

Cette dynamique s'est traduite également par des avancées institutionnelles importantes. L'adoption, en 2004, de la première Stratégie et Plan d'Action National pour la Biodiversité a constitué une étape structurante dans l'organisation de la politique de conservation. Son actualisation en 2015, intégrant les Objectifs d'Aichi pour la période 2011–2020, a confirmé la volonté d'aligner les politiques nationales sur les cadres internationaux.

Toutefois, ces acquis restent confrontés à des limites structurelles qui en réduisent la portée. Les capacités de suivi, de production de données harmonisées et de *reporting* environnemental demeurent encore insuffisamment développées. Les informations relatives à la biodiversité sont souvent dispersées entre plusieurs institutions, peu interopérables et encore faiblement intégrées dans les dispositifs de suivi internationaux. Leur mobilisation dans l'orientation stratégique des politiques publiques et de l'allocation des ressources reste également limitée.

Cette situation de dispersion et de faible articulation entre les systèmes d'information se répercute directement sur la mise en œuvre des engagements internationaux. Elle rend plus difficile le passage d'objectifs globaux à des actions opérationnelles mesurables et cohérentes au niveau national, faute d'outils consolidés permettant d'en assurer le suivi, l'évaluation et le pilotage. Elle limite également la capacité à structurer et à rendre visible l'expertise nationale, dans la mesure où celle-ci reste éclatée entre différents acteurs et peu capitalisée sous forme de références communes ou de données consolidées. En conséquence, la reconnaissance de cette expertise et sa valorisation dans les enceintes internationales s'en trouvent réduites, tout comme la capacité du pays à y faire valoir de manière plus affirmée ses acquis et ses approches.

---

<sup>83</sup> La Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

<sup>84</sup> Conformément à l'article 26 de la CDB, le Maroc a par ailleurs assuré une transmission régulière de ses rapports nationaux à la Conférence des Parties. Le premier rapport national a été élaboré en 2001, suivi du deuxième en mars 2003, du troisième en juin 2005, du quatrième en mars 2009, du cinquième en mai 2015 et du sixième en 2019.

## 2.2.2. Fragilité structurelle du système national de gouvernance de la biodiversité

### *a. Un cadre stratégique et juridique en consolidation encore insuffisamment intégré*

- ***Une Faible convergence des politiques sectorielles couvrant les principaux domaines liés à la biodiversité***

Au cours de la dernière décennie, le Maroc s'est doté d'un ensemble de stratégies et de politiques sectorielles couvrant les principaux domaines liés à la biodiversité : forêts, agriculture, pêche, climat, développement durable et économie bleue. Cette architecture traduit une montée en puissance progressive de la prise en compte du vivant dans les politiques publiques, ainsi qu'un effort d'alignement avec les engagements internationaux.

Dans les différents secteurs, des initiatives concrètes ont été engagées, notamment en matière de reboisement, de gestion participative des ressources forestières, de régulation des activités halieutiques, d'adaptation des pratiques agricoles, et de valorisation des filières territoriales. Ces actions traduisent une évolution importante : la biodiversité est désormais intégrée comme composante de la résilience des systèmes productifs et des territoires, et non plus uniquement comme objet de protection.

Cependant, ces avancées demeurent largement sectorielles et insuffisamment articulées entre elles. La multiplication des stratégies n'a pas encore conduit à une cohérence d'ensemble permettant d'inscrire la biodiversité comme principe transversal structurant de l'action publique. Les approches restent encore fragmentées, avec des niveaux d'intégration variables selon les secteurs et les territoires.

Cette situation limite la capacité des politiques publiques à traiter de manière intégrée les interactions entre agriculture, eau, énergie, aménagement et écosystèmes. Elle réduit également la lisibilité globale de l'action publique en matière de biodiversité et la cohérence des arbitrages entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Ainsi, malgré la richesse du cadre stratégique existant, l'enjeu principal réside aujourd'hui dans le passage d'une logique de stratégies sectorielles juxtaposées à une approche davantage intégrée, permettant de faire de la biodiversité un référentiel commun de cohérence des politiques publiques.

**Encadré – Intégration transversale de la biodiversité dans les politiques publiques : quand la biodiversité devient un principe structurant de l'action publique<sup>85</sup>**

Dans plusieurs pays pionniers, la biodiversité a progressivement cessé d'être appréhendée comme une politique environnementale sectorielle pour devenir un principe transversal structurant l'ensemble de l'action publique. Cette évolution repose sur une reconnaissance explicite du vivant comme infrastructure stratégique, indispensable à la résilience écologique, économique et territoriale.

En France, la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) constitue un cadre de référence opposable, auquel doivent s'aligner les politiques agricoles, énergétiques, d'aménagement du territoire et d'infrastructures. La biodiversité y est intégrée comme un déterminant des choix publics, au même titre que les considérations économiques ou sociales. En Suède, cette intégration se traduit par l'inscription des objectifs de biodiversité directement dans les politiques forestières, agricoles et climatiques, appuyée par des indicateurs communs permettant un suivi transversal et une meilleure cohérence des arbitrages.

Les analyses comparatives montrent que les pays ayant inscrit la biodiversité dans leurs cadres de planification stratégique et budgétaire obtiennent de meilleurs résultats en matière de cohérence des politiques publiques, de réduction des impacts cumulés et de prévention des conflits entre usages. À l'inverse, lorsque la biodiversité reste cantonnée à des stratégies environnementales non opposables, un décalage persistant s'installe entre ambitions affichées et résultats concrets. Cette fragmentation institutionnelle affaiblit la capacité des pouvoirs publics à arbitrer en faveur du vivant face à des secteurs productifs puissants.

Des pays du Sud, confrontés à des contraintes budgétaires et institutionnelles comparables à celles du Maroc, ont également engagé des démarches structurantes :

- Le Costa Rica constitue une référence emblématique : dès les années 1990, la biodiversité y a été placée au cœur du modèle de développement national, à travers une articulation étroite entre conservation, fiscalité environnementale et aménagement du territoire. La biodiversité y est reconnue comme un actif stratégique, structurant les politiques agricoles, forestières, touristiques et énergétiques. Cette approche a contribué à inverser les dynamiques de dégradation, tout en soutenant la croissance économique et l'attractivité territoriale.
- Au Rwanda, l'intégration transversale de la biodiversité s'est traduite par l'obligation d'intégrer des critères écologiques dans les politiques sectorielles et les grands projets publics. Cette orientation a permis de réduire les conflits entre développement agricole, infrastructures et conservation, notamment autour des zones humides et des bassins versants stratégiques, essentiels à la sécurité hydrique et alimentaire du pays.

- ***Une SPANB encore insuffisamment articulée aux politiques sectorielles, aux engagements internationaux et aux réalités territoriales (la SPANB, un cadre d'orientation, non contraignant)***

Malgré son statut d'instrument de référence pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, la SPANB demeure un cadre de planification programmatique sans caractère contraignant pour les secteurs directement concernés par la gestion de la biodiversité et dont l'effectivité est limitée par plusieurs contraintes structurelles.

<sup>85</sup> Coffey B., Damiens F. L. P., Hysing E. & Torabi N., Assessing biodiversity policy designs in Australia, France and Sweden. Comparative lessons for transformative governance of biodiversity?, *Journal of Environmental Policy & Planning*, 2022, <https://doi.org/10.1080/1523908X.2022.2117145> ; Wardhani L.T.A.L., Diamantina A., Rafsanjani L.H., Framework for Biodiversity Conservation Governance in the Context of Regional Administration in Indonesia, *International Journal of Social Science and Human Research*, Vol. 08, Issue 01, 2025, <https://doi.org/10.47191/ijsshr/v8-i1-55>; Manos B., Arampatzis S., Terry A., Papadopoulou O., Papanasiou J., Governance and Ecosystem Management for the Conservation of Biodiversity in Developing Countries, [https://www.academia.edu/16885555/GOVERNANCE\\_AND\\_ECOSYSTEM\\_MANAGEMENT\\_FOR\\_THE\\_CONSERVATION\\_OF\\_BIODIVERSITY\\_IN\\_DEVELOPING\\_COUNTRIES](https://www.academia.edu/16885555/GOVERNANCE_AND_ECOSYSTEM_MANAGEMENT_FOR_THE_CONSERVATION_OF_BIODIVERSITY_IN_DEVELOPING_COUNTRIES)

D'abord, son articulation avec les politiques sectorielles demeure partielle<sup>86</sup>. Dans les secteurs clés (agriculture, eau, énergie, urbanisme, pêche, tourisme), la biodiversité est encore intégrée de manière ponctuelle et sans exigence formelle de cohérence avec les objectifs de la SPANB<sup>87</sup>. Cette situation est accentuée par la dispersion des politiques publiques entre plusieurs départements ministériels et par l'absence d'un mécanisme de coordination suffisamment structuré au niveau gouvernemental. Le cadre institutionnel existant (commissions interministérielles, dispositifs sectoriels, instruments juridiques) ne permet pas encore d'assurer une convergence effective des politiques autour des objectifs de biodiversité, les interventions restant largement organisées en silos<sup>88</sup>.

Ensuite, un décalage récurrent est observé entre les cadres internationaux de la biodiversité, généralement définis sur des cycles d'environ dix ans, et l'actualisation de la SPANB au niveau national. Ce retard réduit la période effective de mise en œuvre des engagements. Il s'explique notamment par une dépendance partielle à des financements extérieurs, mobilisés de manière irrégulière pour engager ces révisions. Il en résulte une fenêtre d'action plus courte que celle initialement prévue pour atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, la SPANB souffre d'un déficit de territorialisation. Les précédentes générations de stratégie ont été principalement conçues selon une approche centralisée, avec une implication limitée des acteurs territoriaux. Cette configuration a conduit à une appropriation insuffisante au niveau local, à un décalage entre les orientations nationales et les réalités différenciées des territoires, ainsi qu'à des difficultés de mise en œuvre liées à un ancrage territorial insuffisant.

Le cas de certaines régions, comme le Souss-Massa, illustre ces limites, où les pressions sur les ressources naturelles persistent malgré l'existence de cadres stratégiques nationaux, en raison d'une faible déclinaison opérationnelle au niveau territorial.

Tous ces éléments mettent en évidence une difficulté persistante à transformer la SPANB en cadre pleinement opérationnel, articulé avec les politiques sectorielles et adapté aux réalités territoriales.

- ***Gestion des espèces exotiques envahissantes (EEE) : une réponse institutionnelle fragmentée face à une menace croissante***

Au Maroc, les espèces exotiques envahissantes touchent l'ensemble des milieux naturels et productifs. Au-delà de leurs impacts sectoriels (cf. encadré), elles constituent une menace transversale pour la sécurité alimentaire, la santé publique et la résilience des territoires, en fragilisant les systèmes agricoles, pastoraux, oasiens et halieutiques, et en accentuant des vulnérabilités déjà aggravées par la sécheresse et le changement climatique.

Malgré ces impacts, le pays ne dispose pas d'un cadre national unifié de gestion des espèces exotiques envahissantes. Les interventions restent réparties entre plusieurs secteurs — agriculture, forêts, pêche, environnement, transport maritime — sans approche nationale intégrée ni dispositif institutionnel clairement mandaté pour assurer la prévention, la détection précoce, la hiérarchisation des risques, le contrôle et l'éradication.

Ce morcellement limite la capacité d'anticipation et de réponse coordonnée face à une dynamique biologique en expansion. Il réduit également l'efficacité des actions engagées et compromet la contribution du pays aux objectifs internationaux, notamment la cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui vise à réduire significativement les impacts des espèces exotiques envahissantes sur la biodiversité à l'horizon 2030.

---

<sup>86</sup> Audition du PNUD, 17, décembre 2025.

<sup>87</sup> Ibid.

<sup>88</sup> Ibid.

### Encadré — EEE : une menace croissante, coûteuse et systémique pour le Maroc<sup>89</sup>

Les EEE, introduites hors de leur aire de répartition naturelle de manière volontaire ou accidentelle, constituent aujourd'hui au Maroc une menace écologique, économique et sociale majeure. Leur capacité à s'établir, se propager et générer des impacts négatifs sur la biodiversité, les services écosystémiques, l'agriculture et la santé humaine en fait l'un des facteurs les plus préoccupants d'érosion du capital naturel<sup>90</sup>. Ce phénomène connaît une progression rapide, favorisée par la position géographique du pays et l'intensification des échanges. Il se manifeste à travers une diversité d'espèces envahissantes touchant tous les milieux : plantes terrestres (*Solanum elaeagnifolium*, *Oxalis pes-caprae*), hydrophytes (*Eichhornia crassipes*, *Pistia stratiotes*), algues marines (*Caulerpa cylindracea*, *Rugulopteryx okamurae*), ravageurs agricoles (*Dactylopius opuntiae*, *Bemisia tabaci*), vertébrés invasifs (rat brun) ou encore vecteurs de maladies comme le moustique tigre (*Aedes albopictus*).

Les impacts écologiques sont particulièrement sévères : ces espèces remplacent les espèces autochtones, altèrent les habitats, dégradent les sols et perturbent des fonctions écologiques essentielles telles que la pollinisation, la filtration de l'eau ou la productivité biologique :

- En agriculture, des EEE comme *Ambrosia artemisiifolia* et certaines chenilles processionnaires entraînent des pertes de rendement pouvant atteindre 10 à 20 % sur certaines cultures.
- En milieu marin, des espèces comme *Caulerpa taxifolia* et certains poissons introduits affectent les écosystèmes côtiers et les pêcheries locales<sup>91</sup>. Les algues invasives modifient profondément la structure des communautés et déstabilisent les chaînes trophiques.
- En milieux aquatiques, des plantes invasives et des mollusques exotiques perturbent la gestion des barrages et de l'irrigation, générant des coûts de débroussaillage et d'entretien de plusieurs millions de dirhams par an.

Ces perturbations se traduisent souvent par des conséquences économiques considérables. Selon la base de données InvaCost, le coût annuel des EEE au Maroc est estimé entre 1,14 et 5,13 milliards de dollars, un niveau largement supérieur aux investissements consacrés à leur gestion. Les pertes agricoles peuvent atteindre 30 à 70 % pour certaines cultures<sup>92</sup>, tandis que les dégâts liés au rat brun sont évalués à environ 190 millions de dollars<sup>93</sup>. Dans le secteur halieutique, les impacts sur la pêche artisanale représentent près de 4,7 millions de dirhams par an<sup>94</sup>, et la dégradation des milieux aquatiques associée à certaines espèces comme la carpe commune peut dépasser 100 millions de dollars<sup>95</sup>. À cela s'ajoutent des coûts sanitaires significatifs, notamment liés à la propagation du moustique tigre, estimés à 22 millions de dollars<sup>96</sup>.

#### • Absence d'un programme national unifié de restauration des écosystèmes dégradés

Le Maroc a engagé plusieurs initiatives de restauration écologique portant notamment sur les forêts, les zones humides et les écosystèmes oasiens. Toutefois, ces actions demeurent encore dispersées et insuffisamment articulées entre elles. En l'absence d'un cadre national structuré de restauration à

<sup>89</sup> Audition de M. Ahmed Taheri, op. cit.

<sup>90</sup> IUCN, *Guidelines for the prevention of biodiversity loss caused by alien invasive species*. Gland : International Union for Conservation of Nature, 2000, <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/Rep-2000-051.pdf>

<sup>91</sup> Audition de M. Ahmed Taheri, op. cit.

<sup>92</sup> Bouhache, M. (2010). *Solanum elaeagnifolium* Cav.: A threat to agriculture and environment in the Mediterranean region. Revue Marocaine de Protection des Plantes, (1), 1–9.

<sup>93</sup> IUCN. (2011). *IUCN Red List of Threatened Species: Rattus norvegicus*. <https://www.iucnredlist.org/species/19353/165118026>

<sup>94</sup> El Jamaai, J., Taheri, A., Bilal, E., Merini, M. A., & Borges, L. (2025). *Damage and economic impact of wood-borers (Bivalvia: Teredinidae) on artisanal fishing in Morocco: A case study*. Mediterranean Marine Science, 26(1), 120–130. <https://doi.org/10.12681/mms.39039>

<sup>95</sup> Kloskowski, J. (2011). *Impact of common carp (Cyprinus carpio) on aquatic communities: Direct trophic effects versus habitat deterioration*. Fundamental and Applied Limnology / Archiv für Hydrobiologie, 178, 245–255. <https://doi.org/10.1127/1863-9135/2011/0178-0245>

<sup>96</sup> Amraoui, F., Ben Ayed, W., Madec, Y., Faraj, C., Himmi, O., Btissam, A., Sarih, M., & Failloux, A.-B. (2019). *Potential of Aedes albopictus to cause the emergence of arboviruses in Morocco*. PLoS Neglected Tropical Diseases, 13(2), e0006997. <https://doi.org/10.1371/journal.pntd.0006997>

grande échelle, les interventions restent largement portées par des projets sectoriels ou territoriaux, sans continuité ni cohérence d'ensemble.

Le programme existant au niveau du Département du Développement Durable constitue un dispositif d'orientation, mais il ne s'est pas encore traduit par une planification nationale intégrée, pleinement alignée sur la Cible 2 du Cadre mondial de la biodiversité, qui vise la restauration d'au moins 30 % des écosystèmes dégradés à l'horizon 2030.

Cette situation se traduit par une forte dépendance aux financements de projets, souvent d'origine externe, ce qui fragilise la pérennité des actions engagées et limite leur intégration dans les instruments de planification territoriale et sectorielle (SRAT, PDR, plans sectoriels)<sup>97</sup>. La restauration écologique demeure ainsi insuffisamment prise en compte dans les arbitrages d'aménagement et les politiques de développement, alors même que les enjeux associés sont majeurs, au regard du rôle des écosystèmes dans la fourniture de services essentiels et des coûts économiques croissants induits par leur dégradation à l'échelle mondiale<sup>98</sup>.

Plusieurs expériences internationales (cf. encadré) présentent un intérêt particulier pour le Maroc, confronté à des dynamiques similaires de dégradation des sols, de surexploitation des parcours, de régression des écosystèmes oasiens, de stress hydrique et d'ensablement. Au niveau national, différents travaux menés sur les bassins versants, les oasis et les zones humides montrent qu'une restauration ciblée — combinant gestion de l'eau, lutte contre l'érosion, régénération de la végétation et mobilisation des acteurs locaux — permet d'améliorer rapidement les équilibres écologiques et les conditions socio-économiques. Dans les zones présahariennes du Royaume, les initiatives de réhabilitation des oasis et de lutte contre la désertification illustrent également que l'amélioration du couvert végétal renforce directement la résilience des communautés face aux épisodes de sécheresse.

**Encadré – Restauration écologique des écosystèmes dégradés : de la réparation des milieux à l'investissement stratégique pour la résilience<sup>99</sup>**

La restauration écologique est désormais reconnue comme l'un des outils les plus puissants pour répondre simultanément aux crises de la biodiversité, du climat, de la désertification et de l'eau. Là où la conservation protège ce qui reste, la restauration reconstruit ce qui a été perdu, en rétablissant les fonctions écologiques essentielles à la stabilité des territoires. Les analyses de l'ONU et de l'IPBES montrent qu'un dollar investi dans la restauration génère entre 7 et 30 dollars de bénéfices, en raison de l'amélioration des sols, de la sécurité hydrique, de la productivité agricole et de la résilience des communautés<sup>100</sup>.

Dans les régions semi-arides et arides, plusieurs pays du Sud ont démontré qu'il est possible d'obtenir des résultats significatifs à grande échelle, même avec des moyens limités :

<sup>97</sup> Audition du PNUD, op. cit.

<sup>98</sup> A l'échelle mondiale, la perte de services écosystémiques liée à la dégradation des zones humides pourrait atteindre 39 000 milliards de dollars d'ici 2050, tandis que la restauration des mangroves offrirait des retours économiques multiples.

<sup>99</sup> Arabi M., Mechkirrou L., El Malki M., Alaoui K., Chaieb A., Maaroufi F., Karmich S., Overview of Ecological Dynamics in Morocco – Biodiversity, Water Scarcity, Climate Change, Anthropogenic Pressures, and Energy Resources – Navigating Towards Ecosolutions and Sustainable Development, *E3S Web of Conferences* 527, 2024, <https://doi.org/10.1051/e3sconf/202452701001>; Acharya, S., Acharya, T., & Acharya, G. (2025). Biodiversity Conservation and Ecosystem Restoration: Integrating Science and Policy Perspectives. In L. Sahu, E. Natarajan, V. Jayant, & N. Sundaresan (Eds.), *Green Chemistry, Nanotechnology, and Sustainable Materials for Climate Action and Circular Economy* (pp. 111-120). Deep Science Publishing. [https://doi.org/10.70593/978-93-7185-662-1\\_12](https://doi.org/10.70593/978-93-7185-662-1_12).

<sup>100</sup> Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *The UN Decade on Ecosystem Restoration: Strategy*, 2021.

- L'Éthiopie constitue l'un des exemples les plus emblématiques : grâce à des programmes de restauration des bassins versants, des millions d'hectares de terres gravement dégradées ont été réhabilités depuis les années 2000. Ces interventions – associant terrasses, interdictions de pâturage, mobilisation communautaire et régénération naturelle – ont permis d'augmenter la recharge des nappes, de réduire l'érosion et d'améliorer les rendements agricoles. Dans plusieurs zones pilotes, la disponibilité en eau s'est améliorée de manière mesurable, réduisant la vulnérabilité aux sécheresses.
- Le Niger représente un autre modèle de restauration réussie. La pratique de la régénération naturelle assistée (RNA), fondée sur les savoirs locaux et des techniques très peu coûteuses, a permis de restaurer plus de 5 millions d'hectares de terres agricoles. Ce modèle a entraîné une amélioration notable de la fertilité des sols, une diversification des systèmes agropastoraux, ainsi qu'un renforcement de la sécurité alimentaire de plusieurs millions de personnes. Cette approche démontre qu'une restauration à grande échelle peut être portée par les communautés, avec un soutien public léger mais structurant.

D'autres pays du Sud ont utilisé la restauration comme un levier de développement économique :

- En Namibie, le modèle des *conservancies* communautaires associe gestion durable de la faune sauvage, écotourisme et restauration des paysages ; il a permis de réduire fortement le braconnage et de générer des revenus substantiels pour les communautés. Ce type de démarche illustre la manière dont la valorisation économique durable peut devenir un moteur de conservation.
- Au Pérou ou au Maroc, certaines filières fondées sur les PFNL et les PAM montrent également que lorsque la valorisation est bien structurée – certifications, régulations, organisation des producteurs – la restauration et la conservation deviennent des intérêts économiques partagés, renforçant la durabilité des écosystèmes et des moyens de subsistance.

## *b-Un cadre juridique et opérationnel encore inabouti pour une protection effective de la biodiversité*

- ***Un cadre juridique fragmenté et des insuffisances d'opérationnalisation***

Malgré l'existence de plusieurs textes encadrant la protection de la biodiversité — notamment la loi n°29-05<sup>101</sup> sur la flore et la faune sauvages, la loi n°22-07<sup>102</sup> sur les aires protégées et la législation sur la chasse — le cadre juridique national demeure fragmenté et incomplet. Certaines composantes essentielles restent faiblement couvertes, notamment les habitats naturels sensibles, les espèces végétales non arborées et les espèces exotiques envahissantes. Le régime de sanctions demeure également limité, le code pénal ne consacrant explicitement qu'un nombre restreint d'infractions environnementales<sup>103</sup>, ce qui réduit la portée dissuasive du droit face aux atteintes aux écosystèmes.

Ces limites sont accentuées par des retards dans l'adoption et la mise en œuvre de plusieurs textes structurants. Le projet de loi 89.21 relatif à l'Accès aux ressources génétiques et au Partage des Avantages (APA) n'est toujours pas adopté, alors même qu'il relève des projets de loi devant être accompagnés d'une étude d'impact<sup>104</sup>. À cela s'ajoute l'absence d'actualisation des droits d'usage forestier et pastoral. Plusieurs plans d'aménagement des SIBE et des zones humides n'ont pas non

<sup>101</sup> Dahir n° 1-11-84 du 29 rejab 1432 (2 juillet 2011) portant promulgation de la loi n° 29-05 relative à la protection des espèces de flore et de faune sauvages et au contrôle de leur commerce (B.O n°5962 du 21 juillet 2011).

<sup>102</sup> Dahir n° 1-10-123 du 16 juillet 2010 portant promulgation de la loi n° 22-07 relative aux aires protégées (B.D. n° 5865 du 19 août 2010)

<sup>103</sup> Cour des comptes, Evaluation de la gestion des parcs nationaux – Synthèse, Juillet 2020

<https://www.courdescomptes.ma/wp-content/uploads/2023/01/Synthese-rapport-sur-les-parcs-nationaux.pdf>

Miya Slamti, Délinquance écologique au Maroc: diagnostic juridique, 29 mars 2021,

<https://medias24.com/chronique/delinquance-ecologique-au-maroc-diagnostic-juridique/>

<sup>104</sup> <https://www.sgg.gov.ma/arabe/Legislation.aspx>

plus été formalisés par décret<sup>105</sup>. Par ailleurs, la biodiversité demeure insuffisamment intégrée dans les documents d'urbanisme, tandis que l'application des normes environnementales reste inégale selon les secteurs.

Des avancées existent néanmoins en matière de prévention, notamment à travers la généralisation des études d'impact environnemental dans les grands projets. Ces outils ont permis une meilleure prise en compte de certains enjeux écologiques, mais leur portée reste limitée par un suivi post-autorisation insuffisant, une intégration encore partielle de la biodiversité et une analyse insuffisante des effets cumulés. La mise en œuvre de la loi n°49-17 relative à l'évaluation environnementale stratégique demeure également incomplète, en l'absence de ses textes d'application. À titre illustratif, la situation du Souss-Massa, marquée par la dégradation des oueds et la fragmentation des continuités écologiques liée à la prolifération des serres, met en évidence les limites d'opérationnalisation des exigences réglementaires et de la police environnementale<sup>106</sup>.

Ces insuffisances se traduisent par des impacts économiques et sociaux significatifs, allant des pertes liées à la surexploitation et à la biopiraterie aux coûts élevés de restauration écologique, ainsi que par des opportunités manquées en matière d'écotourisme et de valorisation des services écosystémiques.

- ***Une gouvernance de la biosécurité marquée par des lacunes en matière d'encadrement et de suivi***

La biosécurité regroupe l'ensemble des dispositifs visant à prévenir et gérer les risques biologiques liés notamment aux organismes vivants modifiés (OVM)<sup>107</sup>, afin de protéger la santé humaine, animale et végétale ainsi que la biodiversité et la sécurité alimentaire. Elle constitue, au niveau international, un enjeu majeur de prévention des risques sanitaires, environnementaux et économiques.

Au Maroc, malgré l'adhésion au Protocole de Cartagena en 2011, le cadre national demeure incomplet et peu opérationnel. Il repose encore sur une circulaire datant de 1999, . Cette situation se traduit par une gouvernance dispersée entre plusieurs institutions, sans coordination formalisée ni mécanisme structuré de contrôle, d'autorisation, de traçabilité et de sanction des manquements aux règles encadrant les organismes vivants modifiés<sup>108</sup>.

Les capacités techniques et institutionnelles en matière de contrôle et de surveillance des OVM demeurent encore limitées. Bien que l'ONSSA dispose d'un réseau national de laboratoires, les capacités spécialisées en biologie moléculaire et en détection des OVM restent insuffisamment développées au regard des exigences croissantes de biosécurité. Le recours à des laboratoires externes ou accrédités demeure ainsi nécessaire pour certaines analyses spécialisées<sup>109</sup>.

Par ailleurs, les outils de suivi et de traçabilité restent insuffisants. Il n'existe pas de système national consolidé permettant de documenter, suivre et encadrer les flux d'organismes génétiquement modifiés. Les dispositifs d'évaluation environnementale préalable, de monitoring et d'alerte rapide sont encore peu développés, limitant la capacité à anticiper les risques de contamination ou de dissémination<sup>110</sup>.

---

<sup>105</sup> Audition du PNUD, op. cit.

<sup>106</sup> Mission du CESE – Région d'Agadir Souss-Massa, Commission Permanente Chargée de l'Environnement et de Développement Durable, Agadir, 14-15 novembre 2025.

<sup>107</sup> Selon la CDB et le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, les OVM sont des organismes vivants dont le matériel génétique a été modifié au moyen des biotechnologies modernes, notamment par transfert ou recombinaison de gènes, afin de leur conférer des caractéristiques nouvelles.

<sup>108</sup> Audition du PNUD, op. cit.

<sup>109</sup> Ibid.

<sup>110</sup> Ibid.

Ainsi, malgré l'existence d'engagements internationaux, le dispositif national de biosécurité reste marqué par une fragmentation institutionnelle, des capacités techniques limitées et une opérationnalisation encore partielle des instruments de gestion des risques biologiques.

- ***Une mise en œuvre du Protocole de Nagoya<sup>111</sup> encore inachevée***

Adopté en 2010 dans le cadre de la CDB, le Protocole de Nagoya encadre l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages issus de leur utilisation. Il consacre le principe de souveraineté des États et des communautés locales sur ces ressources ainsi que sur les savoirs traditionnels associés, et vise à garantir une redistribution équilibrée des bénéfices, qu'ils soient financiers ou non financiers (recherche, transfert de technologies, partenariats scientifiques, formation).

Le Maroc a signé le Protocole en 2011 et l'a ratifié en 2022. Toutefois, le cadre national de mise en œuvre reste incomplet, en l'absence d'une loi dédiée et de dispositifs opérationnels pleinement déployés. Ce vide institutionnel et juridique limite la structuration d'un système national d'accès et de partage des avantages et retarde la mise en place de procédures claires de gouvernance.

Cette situation réduit les possibilités de valorisation encadrée de la bioprospection et limite le développement d'activités de recherche et d'innovation dans des secteurs à fort potentiel tels que les industries pharmaceutique, cosmétique, agricole et biotechnologique. Elle favorise également des formes d'exploitation des ressources génétiques et des savoirs associés en dehors de tout cadre formalisé de partage des bénéfices<sup>112</sup>.

En conséquence, le pays s'expose à des phénomènes de biopiraterie, à des dépôts de brevets à l'étranger portant sur des ressources nationales, ainsi qu'à une fragilisation des droits et des revenus potentiels des populations locales. Il ne capte, de ce fait, qu'une part limitée de la valeur économique et stratégique associée à ses ressources biologiques, en dépit de leur importance<sup>113</sup>. Ce manque à gagner, à la fois économique, social et territorial, affaiblit le positionnement du Maroc dans les chaînes de valeur internationales de la bioéconomie, où la conformité au Protocole de Nagoya constitue désormais un critère de compétitivité.

### ***c- Une mobilisation encore perfectible de la connaissance scientifique dans la conduite de l'action publique***

Le Maroc dispose d'un capital scientifique significatif, porté notamment par l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), qui conserve environ 75 000 accessions génétiques, l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH), mobilisant près de 150 chercheurs, ainsi que par les universités et centres de recherche thématiques, en plus de plusieurs décennies de diagnostics et d'inventaires territoriaux.

Cependant, cette production de connaissances reste encore insuffisamment intégrée dans les processus de décision publique. Les résultats scientifiques ne sont pas systématiquement utilisés pour orienter les politiques sectorielles et territoriales. Cette situation s'explique notamment par une

---

<sup>111</sup> Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, adopté à Nagoya (Japon) en 2010, <https://www.cbd.int/abs/doc/protocol/nagoya-protocol-fr.pdf>

<sup>112</sup> Ibid.

<sup>113</sup> Dans des pays disposant de cadres ABS opérationnels, les retombées économiques sont significatives : redevances équivalentes à environ 1 % des revenus nets au Brésil, ou 50 à 70 % des bénéfices réinjectés dans la conservation et le développement local en Inde et au Vietnam. Compte tenu de la richesse biologique du Maroc – avec environ 20 % d'espèces végétales endémiques et des centaines d'espèces médicinales et aromatiques – les revenus potentiels issus de contrats APA pourraient atteindre des dizaines, voire des centaines de millions de dirhams par an.

fragmentation des données entre institutions, une absence d’harmonisation des systèmes d’information, ainsi que des lacunes dans le suivi de certaines composantes clés de la biodiversité, telles que les sols vivants, les pollinisateurs, les parcours pastoraux ou encore la biodiversité marine non commerciale<sup>114</sup>.

Par ailleurs, l’accessibilité et la mise en partage des données demeurent limitées, ce qui réduit leur exploitation dans la planification et la hiérarchisation des actions publiques. La valorisation des savoirs locaux et patrimoniaux reste également insuffisante, alors qu’ils constituent un apport essentiel à la compréhension des dynamiques écologiques territoriales<sup>115</sup>.

Ces éléments mettent en évidence un potentiel significatif de renforcement de l’intégration de la connaissance scientifique dans la décision publique, notamment pour améliorer l’anticipation des risques et mieux orienter les investissements vers les priorités écologiques.

**Encadré – Gouvernance de la connaissance et systèmes d’information sur la biodiversité : décider sur la base de données robustes, partagées et opérationnelles<sup>116</sup>**

La capacité d’un pays à protéger et restaurer sa biodiversité dépend directement de la qualité, de la disponibilité et de l’utilisation effective de la connaissance. Les pays les plus avancés ont investi dans des systèmes nationaux intégrés d’information sur la biodiversité, conçus comme de véritables instruments d’aide à la décision. Ces plateformes permettent de centraliser, harmoniser et croiser les données écologiques, socio-économiques, foncières et territoriales pour orienter les politiques publiques, réduire les zones d’incertitude et anticiper les risques.

Au sein de l’Union Européenne, l’interopérabilité entre bases de données publiques, observatoires régionaux et programmes de recherche a permis de renforcer la transparence des politiques, la cohérence des arbitrages intersectoriels et le suivi des engagements internationaux. Ces dispositifs ne sont pas de simples entrepôts d’information : ils sont structurés pour influencer directement la régulation, l’allocation des financements et la planification territoriale.

Dans plusieurs pays du Sud, des expériences innovantes ont émergé pour pallier les limites des systèmes scientifiques centralisés. En Colombie, le *Sistema de Información sobre Biodiversidad* (SiB Colombia) combine données scientifiques, inventaires citoyens, savoirs autochtones et observations communautaires. Ce modèle a permis de documenter des milliers d’espèces auparavant peu connues, tout en renforçant l’implication des territoires dans la conservation. En Afrique du Sud, le *South African National Biodiversity Institute* (SANBI) a développé un système intégré qui relie données écologiques, usage des terres, risques climatiques et priorités de restauration, facilitant la prise de décision à toutes les échelles de gouvernance.

Ces expériences démontrent qu’un système d’information efficace ne repose pas uniquement sur la sophistication technologique, mais sur la capacité à articuler différentes sources de connaissance — scientifiques, institutionnelles et locales — dans une architecture commune répondant aux besoins réels de la décision publique.

La gouvernance de la biodiversité est indissociable d’une gouvernance de la connaissance. Un système national intégré, partagé et opérationnel constitue un levier essentiel pour une prise de décision éclairée, anticipative et cohérente, capable de guider les efforts de conservation, restauration et valorisation du vivant.

<sup>114</sup> Audition de M. Riad Balaghi, Directeur de projets à l’Initiative AAA,

<sup>115</sup> Audition du PNUD, le 17 décembre 2025.

<sup>116</sup> Miah, M.R. et al. op. cit. ; Salomon AK et al., Disrupting and diversifying the values, voices and governance principles that shape biodiversity science and management. *Phil. Trans. R. Soc. B* 378: 20220196, 2023, <https://doi.org/10.1098/rstb.2022.0196>.

Pour le Maroc, ces modèles sont particulièrement inspirants. Ils montrent qu'il est possible d'avancer progressivement, en structurant d'abord une gouvernance de la connaissance robuste, inclusive et orientée vers l'action. Cela implique d'ouvrir la production de données aux collectivités, aux établissements publics régionaux, aux coopératives, aux gestionnaires de ressources et aux populations locales, tout en assurant une validation scientifique claire et une coordination nationale forte.

### III. POUR UNE GESTION OPTIMALE DE LA BIODIVERSITÉ AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA RÉSILIENCE

Le CESE considère que la biodiversité doit être consacrée comme l'un des piliers structurants de la souveraineté nationale et du modèle de développement du Maroc, en étroite interdépendance avec les enjeux de l'eau, de l'énergie, de la souveraineté alimentaire, de la résilience climatique et de la cohésion territoriale. Elle doit être pleinement reconnue comme un capital naturel stratégique, intégré de manière transversale dans la conception, la mise en œuvre, le financement et l'évaluation des politiques publiques, en raison de son rôle central dans la résilience des territoires, la durabilité du développement et la création d'emplois durables, notamment dans les territoires les plus vulnérables, ainsi que dans le développement des filières de l'économie verte et bleue et de l'écotourisme.

Dans cette perspective, le CESE appelle à une transition écologique fondée sur le vivant, reposant sur la préservation, la restauration et la valorisation durable des écosystèmes terrestres, agricoles, forestiers, oasiens et marins. Elle implique l'intégration systématique du capital naturel et des services écosystémiques dans les arbitrages publics et économiques, afin d'orienter les choix d'aménagement, de production, de consommation et d'investissement vers des trajectoires compatibles avec les objectifs de durabilité.

À cet effet, le CESE préconise le renforcement du cadre stratégique de la biodiversité en un cadre juridique renforcé, à travers la promulgation d'une loi-cadre relative à la biodiversité. Celle-ci aurait pour objet de consacrer juridiquement la Stratégie et le Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) en tant qu'instrument de mise en œuvre de référence de l'action publique en matière de biodiversité, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des politiques sectorielles, plans, programmes et mécanismes d'investissement avec ses objectifs, cibles et indicateurs.

Cette loi devrait également consolider la gouvernance nationale de la biodiversité à travers des mécanismes intégrés de pilotage, de suivi et d'évaluation du capital naturel et des services écosystémiques, ainsi qu'un renforcement de la coordination intersectorielle.

Dans ce cadre, le CESE appelle à rehausser le statut de la Commission nationale du changement climatique et de la biodiversité en la rattachant au Chef du Gouvernement afin de l'ériger en instance de pilotage stratégique, d'arbitrage intersectoriel et de garantie de cohérence des politiques publiques avec les engagements nationaux et internationaux du Royaume en matière de biodiversité et de climat.

Dans cette perspective, le CESE propose un ensemble de recommandations structurées autour de quatre axes complémentaires :

- Le premier axe concerne le renforcement de la gouvernance et du cadre institutionnel, afin d'assurer la cohérence, la coordination et l'efficacité de l'action publique.
- Le deuxième axe vise l'intégration de la biodiversité dans les secteurs productifs et les territoires, en favorisant des modèles de développement plus durables et résilients.
- Le troisième axe porte sur le financement de la biodiversité, à travers la mobilisation de ressources diversifiées et la réorientation des flux financiers vers la restauration et la durabilité.
- Le quatrième axe traite de la connaissance, de la recherche et de l'appropriation sociale de la biodiversité, en tant que leviers essentiels d'aide à la décision et d'engagement collectif.

## **Axe 1 : Promouvoir une gouvernance intégrée et renforcer le cadre institutionnel de la biodiversité**

- **Consolider le cadre juridique, opérationnel et territorial de la biodiversité :**
  - ✓ Élaborer d'urgence une loi-cadre relative à la biodiversité et assurer sa mise en œuvre opérationnelle à travers un dispositif institutionnel d'actualisation régulière de la SPANB, en tant qu'instrument de mise en œuvre de référence, adossé à un calendrier aligné sur les engagements internationaux de la Convention sur la diversité biologique et à une programmation budgétaire dédiée.  
  
Cette mise en œuvre repose également sur la territorialisation des objectifs de biodiversité via des Plans régionaux intégrés aux SRAT, aux PDR, aux PDTI et aux documents d'urbanisme, ainsi que sur un cadre de gouvernance participatif associant les collectivités territoriales, la communauté scientifique, la société civile, le secteur privé et les populations locales aux différentes phases de planification, de suivi et d'évaluation.
  - ✓ Renforcer la protection juridique de la biodiversité, des aires protégées, zones humides, corridors écologiques et zones marines critiques, tout en assurant une mise en œuvre efficace des textes juridiques et réglementaires existants.
  - ✓ Rendre obligatoire et systématique l'application de la séquence ERC (éviter – réduire – compenser) à toutes les étapes de conception, d'autorisation et de mise en œuvre des projets d'aménagement et d'investissement, en vue de limiter les impacts sur la biodiversité et de préserver l'intégrité des écosystèmes.
  - ✓ Unifier et moderniser dans la perspective de codifier le cadre juridique de protection de la biodiversité, dans un code spécifique (مدونة خاصة) en harmonie avec les orientations et les dispositions de la loi-cadre proposée, en intégrant explicitement les habitats naturels, les espèces vulnérables, les espèces exotiques envahissantes (EEE), la biosécurité, l'évaluation environnementale stratégique, l'accès et le partage des avantages (APA/ABS), ainsi que la réparation des dommages écologiques graves, assortie de sanctions effectives et dissuasives.
  - ✓ Renforcer le contrôle environnemental en le dotant de dispositifs opérationnels et de moyens suffisants et efficaces, notamment à travers la consolidation de la police de l'environnement, le recours aux technologies de suivi et de contrôle, et le renforcement de la capacité de dissuasion.

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un Programme national de restauration écologique, en ciblant en priorité les milieux naturels à forte valeur de biodiversité, sur la base de priorités scientifiques, d'indicateurs mesurables de restauration et d'une coordination renforcée entre les secteurs concernés, afin d'accélérer la régénération des habitats naturels et la préservation de la biodiversité.
- ✓ Intégrer les objectifs de restauration et de conservation de la biodiversité dans les SRAT, les PDR et les plans sectoriels (agriculture, pêche, forêts, eau, tourisme, etc.), afin d'assurer l'alignement des politiques de développement avec les exigences de préservation des écosystèmes.
- **Consolider la gouvernance institutionnelle de la biodiversité autour d'un système intégré, multiniveaux et cohérent :**
  - ✓ Elargir formellement les mandats des départements sectoriels (agriculture, pêche, forêts, eau, énergie, urbanisme, tourisme, etc.) afin d'y intégrer l'ensemble des dimensions de la biodiversité et d'assurer la cohérence entre objectifs de production, de conservation, de restauration et de valorisation des services écosystémiques.
  - ✓ Créer ou renforcer, au sein des ministères clés, des directions dédiées à la biodiversité, dotées d'objectifs chiffrés, de budgets identifiés, d'indicateurs de performance et d'obligations de *reporting* annuel.
  - ✓ Renforcer le rôle du Département du développement durable en matière de coordination et de pilotage opérationnel transversal de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques aux niveaux sectoriel et territorial, tout en le dotant de moyens humains et financiers adéquats.
  - ✓ Instituer un Conseil national consultatif de la biodiversité, instance multi-acteurs, doté de relais régionaux. Ce Conseil serait chargé d'émettre des avis stratégiques, d'alerter sur les risques de non-conformité aux orientations nationales et d'assurer la remontée structurée des enjeux territoriaux en matière de biodiversité.
  - ✓ Clarifier les compétences des régions et des communes en matière de biodiversité, en les assortissant de budgets dédiés, de dispositifs d'appui technique et de mécanismes locaux de concertation multi-acteurs, afin de renforcer l'effectivité de l'action territoriale.

## AXE 2 : Intégrer la biodiversité dans les secteurs productifs et les territoires

### Agriculture et systèmes ruraux :

- Reconnaître l'agrobiodiversité comme un pilier stratégique de la sécurité alimentaire, de la résilience climatique et de la souveraineté génétique, et l'intégrer explicitement comme objectif structurant de la politique agricole nationale.
- Fixer des objectifs chiffrés et territorialisés pour la conservation et l'utilisation durable des variétés locales, des races rustiques, des paysages agricoles traditionnels et de la biodiversité des sols.
- Réorienter progressivement les instruments de soutien public vers des systèmes agricoles diversifiés, l'agroécologie, l'agroforesterie et les systèmes intégrés cultures-élevage-forêts, en conditionnant les aides publiques à des critères mesurables de préservation des sols, de l'eau et de la biodiversité.

- Réduire la dépendance aux semences hybrides importées en renforçant les programmes de conservation in situ, ex situ et on-farm des ressources génétiques locales, en associant les centres de recherche (INRA, IAV, ENA, universités), les agriculteurs et les coopératives.
- Structurer et valoriser les filières agricoles locales et endémiques à forte biodiversité (arganier, safran, caroubier, figuier de barbarie, grenadier, PAM) à travers les circuits courts, la labellisation biologique et territoriale, la transformation locale et l'accès aux marchés nationaux et internationaux.
- Intégrer la biodiversité des sols comme facteur clé de productivité durable en promouvant la fertilisation organique, la réduction des intrants chimiques, la couverture végétale et la gestion vivante des sols.
- Renforcer la protection des pollinisateurs en encadrant strictement l'usage des pesticides/insecticides, en restaurant les habitats (haies, bandes fleuries, mosaïques paysagères) et en instaurant un dispositif national de suivi.
- Hiérarchiser les usages de l'eau agricole sur la base de la valeur économique, sociale et écologique par mètre cube, afin d'orienter son allocation vers les usages les plus durables, d'encadrer l'irrigation intensive et le recours à l'eau dessalée, et de prioriser les systèmes agricoles diversifiés et résilients.
- Appuyer la recherche, l'innovation et l'expérimentation territorialisées pour améliorer les rendements durables, la résistance à la sécheresse et la création de valeur ajoutée locale.
- Mettre en place un système national de suivi des filières agricoles, des variétés végétales, des races animales et des agroécosystèmes, afin d'évaluer leur productivité, leur résilience et leur durabilité, et d'ajuster en conséquence les politiques publiques.

#### *Pêche, économie bleue et biodiversité marine :*

- Reconnaître la biodiversité marine et côtière comme un capital naturel stratégique pour la sécurité alimentaire, l'emploi, l'export et la résilience climatique, et l'intégrer explicitement dans les politiques économiques, halieutiques, énergétiques et d'aménagement du littoral.
- Généraliser l'approche écosystémique de la gestion des pêcheries, en intégrant systématiquement les interactions entre espèces, habitats (nurseries, herbiers, récifs), impacts cumulés, changement climatique et pressions anthropiques dans les décisions de gestion.
- Renforcer la planification spatiale maritime et côtière, en identifiant et protégeant les zones écologiquement et biologiquement significatives (nurseries, frayères, corridors de migration), et en arbitrant les usages (pêche, aquaculture, tourisme, énergie) sur la base de la valeur écologique et socio-économique.
- Étendre, connecter et rendre pleinement opérationnelles les Aires Marine Protégées (AMP), avec des plans de gestion fondés sur des objectifs mesurables, des moyens de surveillance et de suivi suffisants ainsi que des mécanismes de co-gestion impliquant les pêcheurs artisans et les communautés côtières.
- Réorienter les politiques halieutiques vers la création de valeur par kilogramme débarqué, en favorisant la transformation locale, la certification, la traçabilité, l'innovation et la diversification des produits, afin de réduire la pression sur les stocks tout en maintenant les revenus et l'emploi.

- Encadrer strictement les subventions à la pêche en introduisant une conditionnalité environnementale explicite, et en réorientant progressivement les aides favorisant la surpêche vers la pêche durable, la restauration des habitats marins et la reconversion des pratiques.
- Développer une aquaculture durable et intégrée, fondée sur des espèces adaptées, une gestion rigoureuse des impacts environnementaux et une complémentarité avec la pêche artisanale, afin de réduire la pression sur les stocks sauvages.
- Renforcer la surveillance, le contrôle et la lutte contre la pêche INN, en mobilisant les technologies de suivi, la coopération interinstitutionnelle et la responsabilisation des acteurs, afin de protéger les stocks et sécuriser les filières légales.
- Institutionnaliser la co-gestion territoriale des pêches, en associant les pêcheurs à la collecte de données, au suivi des stocks, à la surveillance des AMP et à la diversification des revenus (écotourisme, services environnementaux).
- Intégrer la biodiversité marine dans les politiques climatiques et de gestion des risques côtiers, en valorisant les services écosystémiques des milieux marins et côtiers (protection contre l'érosion, stockage carbone, productivité halieutique).
- Mettre en place un système national de suivi et d'évaluation de toute la biodiversité marine, adossé aux données de l'INRH et des universités, afin de mesurer l'état des écosystèmes, l'efficacité des mesures de gestion et les bénéfices économiques et sociaux associés.

#### *Forêts, parcours pastoraux et écosystèmes associés :*

- Reconnaître les forêts, parcours pastoraux et écosystèmes préforestiers comme une infrastructure écologique nationale stratégique, essentielle à la sécurité hydrique, énergétique, alimentaire, pastorale et climatique, et les intégrer explicitement dans les politiques de développement territorial et sectoriel.
- Mettre en œuvre une gestion forestière intégrée et écosystémique, couvrant arbres, arbustes, strates herbacées, sols, micro-organismes et faune, afin de dépasser l'approche centrée sur le seul couvert arboré et de renforcer la résilience globale des écosystèmes.
- Généraliser les inventaires écologiques précis et le suivi continu des forêts, parcours et zones préforestières (biomasse, biodiversité, sols, eau, usages), afin d'établir des quotas de prélèvement durables pour le bois, le fourrage et les PFNL.
- Réviser et moderniser les droits d'usage forestier et pastoral, en intégrant des mécanismes de régulation des charges pastorales, des rotations, des zones de repos et des règles de co-gestion adaptées aux réalités socio-économiques locales.
- Réduire structurellement la pression du bois énergie sur les forêts par le développement de technologies de substitution énergétique, l'amélioration des rendements des foyers domestiques et la diversification des sources énergétiques rurales.
- Structurer et valoriser durablement les filières forestières ligneuses et non ligneuses (liège, résine, bois énergie, PAM, miel, champignons), en renforçant la transformation locale, la certification durable et le positionnement sur les marchés nationaux et internationaux.
- Intégrer pleinement la valeur hydrique et agroécologique des forêts et parcours dans les décisions agricoles, pastorales et d'aménagement, notamment pour la protection des bassins versants, la recharge des nappes et la lutte contre l'érosion et l'envasement des barrages.

- Déployer des programmes ciblés de restauration écologique des zones dégradées (reboisement diversifié, régénération naturelle assistée, restauration des parcours), priorisés sur la base de diagnostics scientifiques et de gains hydriques et pastoraux mesurables.
- Renforcer la participation et la responsabilisation des communautés locales à travers des plans de gestion participatifs, intégrant pâturage, collecte, restauration et partage équitable des bénéfices issus de la valorisation des ressources.
- Mettre en place des mécanismes économiques incitatifs, notamment des paiements pour services écosystémiques (PSE), afin de rémunérer la conservation des fonctions hydriques, climatiques, pastorales et de stockage du carbone assurées par les forêts et parcours.
- Déployer des outils de surveillance et d’alerte (télédétection, cartographie, suivi hydrique et érosion) pour anticiper la dégradation, orienter les interventions et renforcer l’adaptation aux sécheresses et aux événements climatiques extrêmes.
- Intégrer les forêts et parcours dans les stratégies nationales d’adaptation et d’atténuation climatiques, en valorisant explicitement leur rôle dans le stockage du carbone, la régulation des températures, la protection des sols et la résilience des systèmes agricoles et pastoraux.
- Mobiliser des financements pérennes nationaux et internationaux, publics et privés, afin de garantir la continuité des actions de conservation, de restauration et de valorisation durable, en cohérence avec la SPANB, la Stratégie Forêts du Maroc 2020–2030 et les engagements internationaux du Maroc.

### Biodiversité urbaine

- Reconnaître explicitement la biodiversité urbaine comme une infrastructure écologique essentielle, au même titre que les réseaux de transport, d’eau ou d’énergie, dans les politiques urbaines et territoriales.
- Déployer une stratégie ambitieuse de biodiversité urbaine intégrant forêts urbaines, micro-forêts, espaces verts, corridors écologiques, agriculture urbaine, zones humides résiduelles jardins communautaires et solutions fondées sur la nature, afin d’améliorer la santé publique, la résilience climatique et la qualité de vie.
- Fixer des normes nationales contraignantes d’accès à la nature en ville, alignées sur les recommandations de l’OMS et les standards internationaux, 2 ha à moins de 300 m et 20 ha à moins de 2 km du domicile, en particulier dans les nouvelles extensions urbaines et les quartiers d’habitat social.
- Intégrer de manière obligatoire la biodiversité et les services écosystémiques urbains dans les documents d’urbanisme, plans d’aménagement et projets immobiliers, avec des exigences claires en matière de continuité écologique, d’espaces verts fonctionnels et de solutions fondées sur la nature.
- Cartographier, protéger et restaurer les forêts urbaines, corridors écologiques, lits d’oueds et zones naturelles intra-urbaines, en limitant la bétonisation et en préservant les espaces stratégiques pour la connectivité écologique et la régulation hydrique.
- Généraliser le recours aux solutions fondées sur la nature (SfN) en milieu urbain — micro-forêts, toits et façades végétalisés, jardins communautaires, agriculture urbaine, parcs inondables — afin de réduire les îlots de chaleur, améliorer la qualité de l’air, favoriser l’infiltration des eaux et renforcer la résilience climatique des villes.

- Prioriser strictement l'usage d'espèces végétales indigènes et adaptées aux conditions bioclimatiques locales dans les aménagements urbains, en limitant le recours aux espèces exotiques à faible valeur écologique, afin de maximiser la biodiversité locale, la séquestration du carbone, l'ombrage et les habitats pour la faune urbaine.
- Mettre en place une réglementation nationale de l'éclairage limitant la pollution lumineuse (intensité, orientation, température) et instaurant des « trames noires » dans les zones sensibles afin de préserver la faune nocturne.
- Intégrer la biodiversité urbaine dans les politiques de santé publique, en reconnaissant ses bénéfices directs sur la santé physique et mentale, notamment pour les populations vulnérables (enfants, personnes âgées), et en articulant urbanisme, santé, environnement et cohésion sociale.
- Mobiliser des financements dédiés et des partenariats public–privé pour l'entretien, la gestion et la valorisation économique et sociale des espaces verts urbains, incluant activités culturelles, sportives, éducatives et touristiques, tout en garantissant leur fonction écologique première.
- Déployer des outils de suivi et d'évaluation de la biodiversité urbaine (surface, accessibilité, qualité écologique, services rendus), afin de mesurer les bénéfices sociaux, sanitaires, climatiques et économiques, et d'orienter les investissements publics et privés.
- Mettre en place une gouvernance opérationnelle de la biodiversité urbaine, à travers la mise en place d'une structure dédiée, au niveau territorial, assurant la coordination entre les services déconcentrés des ministères, les établissements publics concernés, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, le suivi des indicateurs, l'évaluation des impacts et la cohérence avec les engagements nationaux et internationaux du Maroc.

### Axe 3 : Structurer et réorienter le financement de la biodiversité vers la restauration et la durabilité

- Mettre en place un dispositif national structuré de financement de la biodiversité, reposant sur:
  - ✓ un plan chiffré de mobilisation des ressources pour la SPANB, précisant les besoins financiers, les sources de financement (nationales et internationales) ainsi que les priorités écologiques et territoriales ;
  - ✓ la création d'un Fonds national pour la biodiversité et les services écosystémiques, orienté vers la restauration écologique, le suivi scientifique, l'innovation et les projets territoriaux à impact mesurable ;
  - ✓ le renforcement de la lisibilité, de la coordination et de la traçabilité des financements dédiés à la biodiversité, aujourd'hui dispersés entre budgets sectoriels, collectivités territoriales et bailleurs, afin d'en améliorer l'efficacité et la cohérence.
- Déployer des instruments financiers innovants et territorialisés, notamment :
  - ✓ les paiements pour services écosystémiques (PSE), afin de rémunérer les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, communes rurales, coopératives et associations engagés dans la conservation et la restauration de la biodiversité ;
  - ✓ les obligations biodiversité et les mécanismes de crédit nature au niveau national, inspirés des expériences internationales, afin de mobiliser l'épargne privée et institutionnelle en faveur de la protection du capital naturel ;
  - ✓ les investissements à impact, les partenariats public–privé dédiés à la biodiversité ainsi que les instruments de dette verte et bleue, en les conditionnant à des résultats écologiques vérifiables.

- Orienter les financements vers les priorités écologiques critiques, notamment :
  - ✓ la restauration des zones humides, la lutte contre la désertification, la réhabilitation des oasis, la restauration des parcours pastoraux et forestiers, ainsi que le renforcement du suivi écologique et de la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
  - ✓ le rééquilibrage des financements en faveur de la prévention des pressions sur la biodiversité (pollutions, surexploitation, artificialisation), afin de réduire les coûts économiques futurs liés à la dégradation des écosystèmes.
- Conditionner les investissements publics et privés à la conservation et à la valorisation de la biodiversité, notamment à travers :
  - ✓ Généraliser l'intégration des enjeux de biodiversité dans les évaluations environnementales des grands projets et investissements structurants, publics ou privés — y compris les PPP et les projets bénéficiant d'un soutien public — conformément à la loi n° 49.17, tout en accélérant l'adoption des textes d'application y afférents afin d'en assurer l'opérationnalisation effective.
  - ✓ l'accès aux financements publics et aux incitations économiques, subordonné au respect de critères liés à la biodiversité, incluant la limitation des investissements dans les zones à haute valeur écologique et la démonstration de gains nets en services écosystémiques.
- Intégrer la biodiversité dans la finance, la banque et l'assurance, à travers :
  - ✓ le renforcement du cadre réglementaire de la finance durable, en intégrant systématiquement les risques climatiques et liés à la biodiversité dans les décisions de financement, en développant les capacités techniques des acteurs financiers et en orientant les flux vers des projets à fort impact environnemental, sur la base d'une taxonomie nationale et d'exigences renforcées de transparence ;
  - ✓ la mise en place d'un cadre national de gestion des risques liés à la biodiversité, aligné sur le cadre TNFD<sup>117</sup> et inspiré des dispositifs climat existants, afin d'identifier les dépendances et impacts des activités économiques sur le vivant ;
  - ✓ l'intégration progressive de la biodiversité dans les critères Environnement-Social-Gouvernance (ESG), les stress tests bancaires et la supervision macroprudentielle, en coordination avec les autorités financières nationales ;
  - ✓ le renforcement des capacités des banques, assurances, investisseurs et régulateurs sur les enjeux de la finance biodiversité, la conditionnalité environnementale et l'évaluation des risques liés à la nature.
- Mobiliser pleinement les financements internationaux et les partenariats, notamment en :
  - ✓ renforçant l'accès du Maroc aux mécanismes internationaux dédiés à la biodiversité (FEM-8, Fonds mondial pour la biodiversité, Banque mondiale, Banque africaine de développement, partenariats européens) ;
  - ✓ alignant systématiquement les projets cofinancés sur des critères stricts de protection, de restauration et de valorisation mesurable des services écosystémiques.

---

<sup>117</sup> TNFD : *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* – Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives à la nature). C'est une initiative internationale visant à aider les entreprises, institutions financières et autorités publiques à identifier, évaluer, gérer et divulguer leurs risques et dépendances liés à la nature et à la biodiversité, de manière comparable et cohérente à l'échelle mondiale. L'objectif est d'intégrer la nature et la biodiversité dans la prise de décision économique et financière, afin de réduire les risques systémiques, orienter les capitaux vers des activités durables et renforcer la résilience des économies et des territoires. Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), *Recommendations of the Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*, 2023, [https://tnfd.global/wp-content/uploads/2023/08/Recommandations-de-la-Taskforce-on-Nature-related-Financial-Disclosures\\_Septembre-2023.pdf?v=1710158245](https://tnfd.global/wp-content/uploads/2023/08/Recommandations-de-la-Taskforce-on-Nature-related-Financial-Disclosures_Septembre-2023.pdf?v=1710158245)

- Réformer les subventions néfastes à la biodiversité à travers :
  - ✓ l'introduction d'une conditionnalité environnementale pour l'ensemble des subventions publiques (agriculture, pêche, eau, énergie, mines, etc. ) ;
  - ✓ la mise en place d'un calendrier progressif de suppression ou de réorientation des subventions les plus dommageables pour la biodiversité ;
  - ✓ la création d'un dispositif national indépendant d'évaluation des subventions, chargé d'analyser leurs impacts écologiques et économiques et de proposer leur redéploiement ;
  - ✓ la mise en œuvre d'une approche de réallocation des financements publics (« *repurposing* »), visant à transformer les subventions dommageables en financements en faveur de la restauration écologique et des pratiques durables, en cohérence avec les cibles 18 et 19 du Cadre mondial de la biodiversité.

#### Axe 4 : Renforcer la production de connaissances scientifiques et l'appropriation sociale de la biodiversité

- Mettre en place une comptabilité nationale du capital naturel, intégrée aux comptes nationaux, afin de suivre les stocks et flux des écosystèmes clés et d'éclairer les arbitrages budgétaires et d'investissement.
- Généraliser l'évaluation financière/économique des services écosystémiques pour traduire leur contribution réelle à la croissance économique et à la sécurité alimentaire, hydrique, énergétique, sanitaire et climatique.
- Créer un système national unifié d'information et de suivi de la biodiversité, interopérable, public et territorialisé, destiné au pilotage stratégique, au *reporting* international et à la redevabilité.
- Déployer un réseau national de veille écologique s'appuyant sur la télédétection, la cartographie continue et des observatoires régionaux du vivant dotés d'indicateurs opérationnels.
- Lancer un programme national d'inventaires et de suivi à long terme couvrant les groupes biologiques insuffisamment connus (invertébrés, champignons, biodiversité marine profonde, etc.).
- Renforcer la recherche, l'innovation et la formation sur la biodiversité fonctionnelle, la restauration écologique, les SfN et la génétique des espèces locales, en intégrant systématiquement les savoirs traditionnels et locaux dans les dispositifs de gestion.
- Former les décideurs publics, les administrations et les acteurs économiques à l'usage des données de capital naturel et des services écosystémiques dans la planification, l'investissement et la gestion des risques.
- Généraliser l'approche « One Health » dans les politiques publiques afin de relier explicitement biodiversité, santé humaine, santé animale, sécurité alimentaire et prévention des risques sanitaires.
- Valoriser la biodiversité comme composante du patrimoine culturel et identitaire à travers le tourisme durable, l'éducation, les pratiques agricoles et pastorales et les produits de terroir.
- Renforcer la participation citoyenne et la science participative en soutenant les associations, les communautés locales, les coopératives et les initiatives territoriales, notamment dans les zones à forte valeur écologique.

- Soutenir spécifiquement les coopératives et initiatives locales, y compris féminines, comme leviers de valorisation économique, de transmission des savoirs et de cohésion sociale.
- Intégrer la biodiversité, les services écosystémiques et les enjeux de durabilité dans les programmes scolaires, universitaires et de formation professionnelle.
- Développer et professionnaliser les métiers du vivant (écogardes, techniciens de restauration, animateurs territoriaux, guides écotouristiques, métiers de la bioéconomie) avec des dispositifs de formation, d'emploi et de protection sociale adaptés.

## Annexes :

### Annexe 1- Liste des membres de la Commission chargée de l'environnement et du développement durable

Aabane Ahmed Baba	Ksiri Abderrahim (Rapporteur de la thématique)
Alaoui Nouzha	Abderrahim Laabaid (Rapporteur de la commission)
Benkaddour Mohammed (Président de la commission)	Mokssit Abdalah
Bencherki Abdelkrim	Mouttaqi Abdellah
Bensami Khalil	M'Hammed Riad
Boukhalfa Bouchta	Mina Rouchati
Boujida Mohamed	Tariq Sijilmassi
Chahbouni Nour-eddine	Moncef Ziani
Gaouzi Sidi Mohamed	Brahim Zidouh (Vice-président de la Commission)
Ilali Idriss	Faher Kamalddine
Albert Sasson	Driss Elyazami
Amina Lamrani	Amina Bouayach

### Les experts ayant accompagné la Commission

Experts permanents au Conseil	Mohamed Behnassi
Experte chargée de la traduction	Adel Gaiz

## Annexe 2- Liste des acteurs auditionnés (\*)

Départements ministériels	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Ministère de la Transition Énergétique et du Développement Durable (MTEDD)</li> <li>– Ministère de Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire</li> <li>– Département de la Pêche Maritime</li> <li>– Ministère de l'Équipement et de l'Eau</li> <li>– Ministère de l'Économie et des Finances</li> <li>– Département de de l'Agriculture</li> </ul>
Institutions publiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Agence Nationale des Eaux et Forêts (ANEF)</li> <li>– Institut National de Recherche Halieutique (INRH)</li> <li>– Crédit Agricole du Maroc</li> </ul>
Institutions nationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement</li> <li>– Initiative de l'Adaptation de l'Agriculture Africaine (AAA)</li> </ul>
Entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>– PGPR Technologies</li> </ul>
Organisations internationales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Maroc</li> <li>– Banque Mondiale, Bureau du Maroc, Rabat</li> <li>– Délégation de l'Union Européenne au Maroc</li> </ul>
Chercheurs et experts	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mostafa Lamrani Alaoui, École Nationale Forestière d'Ingénieurs (ENFI)</li> <li>– Mohamed Ghamizi, Faculté des Sciences de Marrakech</li> <li>– Bennasseur Alaoui, Institut agronomique et vétérinaire- Hassan II (IAV)</li> <li>– Abdelkader Taleb, Institut agronomique et vétérinaire- Hassan II (IAV)</li> <li>– Ahmed Amri, Ancien Directeur Ressources Génétiques (ICARDA)</li> <li>– Ayashi Sehhar, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan- II (IAV)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mohamed Naji, Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan- II (IAV)</li> <li>– Ahmed Taheri, Faculté des Sciences de Tétouan, Université Abdelmalek Essaâdi</li> </ul>
--	--

\* Classement effectué selon la date d'audition.

### Annexe 3 – Résultats du sondage lancé sur la plateforme « Ouchariko » sur la biodiversité

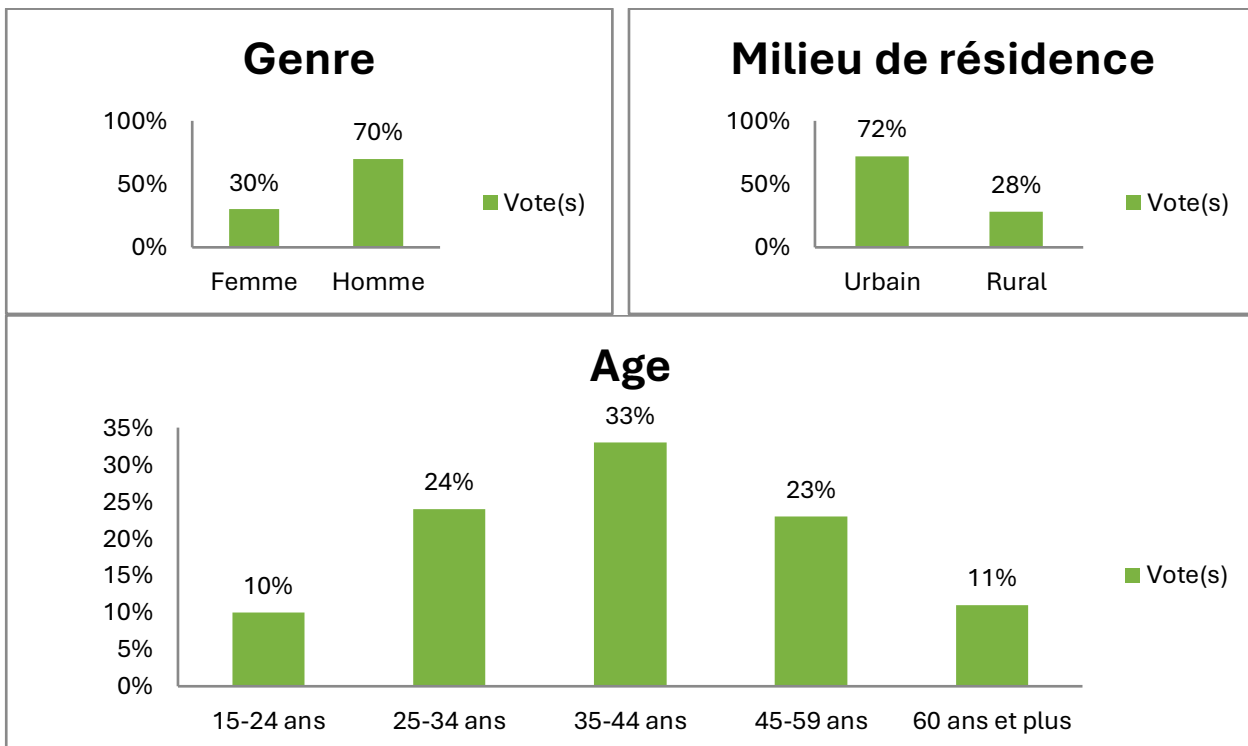
Dans le cadre de l'élaboration de son avis sur la biodiversité au Maroc, le CESE a recueilli, du à 2025, les contributions des citoyennes et citoyens via sa plateforme participative « Ouchariko ».

Au total, **1679 personnes ont pris part au sondage** consacré à cette thématique sur la plateforme.

#### 1. Caractéristiques du groupe des répondants

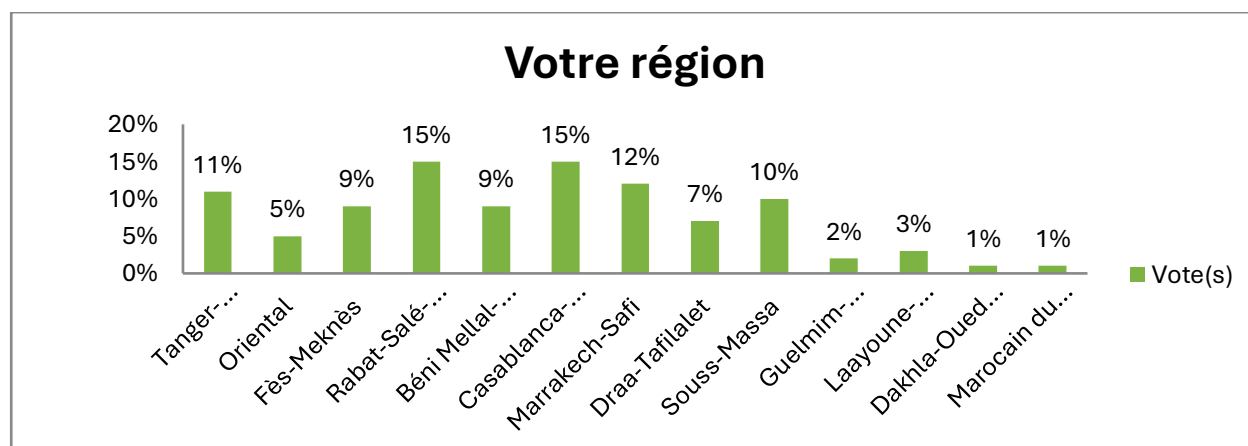
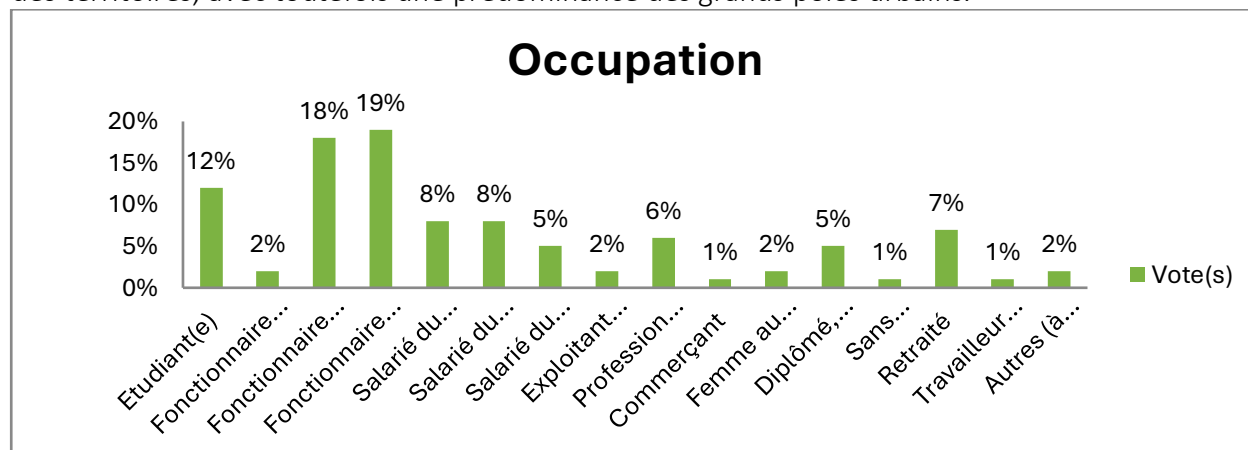
Les participantes et participants à cette consultation citoyenne sont majoritairement issus d'un milieu urbain (72%), contre 28% provenant du milieu rural. Les hommes représentent 70% de l'ensemble des répondants.

La répartition par âge fait apparaître une forte représentation des catégories actives : les 35-44 ans constituent la tranche la plus importante (33%), suivis des 25-34 ans (24%) et des 45-59 ans (23%). Les jeunes de 15-24 ans représentent 10% des répondants, alors que les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 11%.



En termes de statut professionnel, les fonctionnaires du secteur public représentent la part la plus importante des répondants (39%), suivis des salariés du secteur privé (21%), des étudiants (12%), des professions libérales (6%) et des retraités (7%). Les autres catégories regroupent notamment les diplômés sans emploi, les commerçants, les exploitants agricoles, etc.

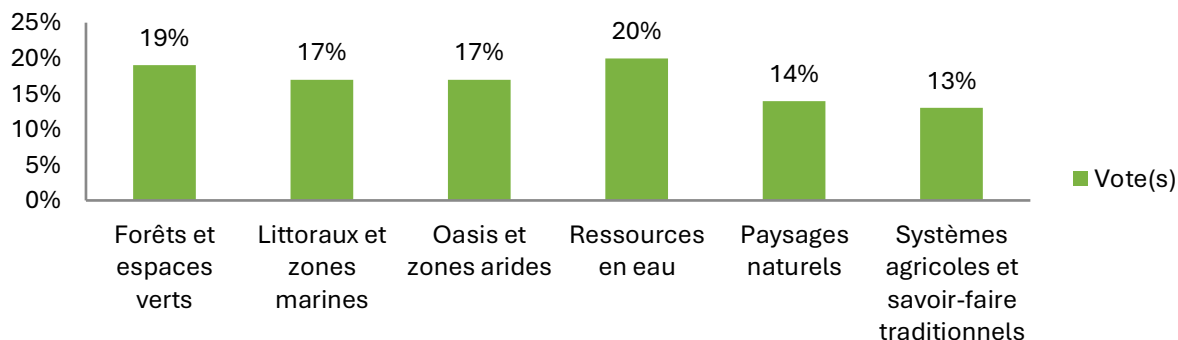
Par ailleurs, les répondants proviennent principalement des régions de Casablanca-Settat (15%), Rabat-Salé-Kénitra (15%), Marrakech-Safi (12%), Tanger-Tétouan-Al Hoceima (11%), Souss-Massa (10%) et Fès-Meknès (9%). Cette répartition confirme une représentation relativement diversifiée des territoires, avec toutefois une prédominance des grands pôles urbains.



## 2. Points saillants de la consultation citoyenne

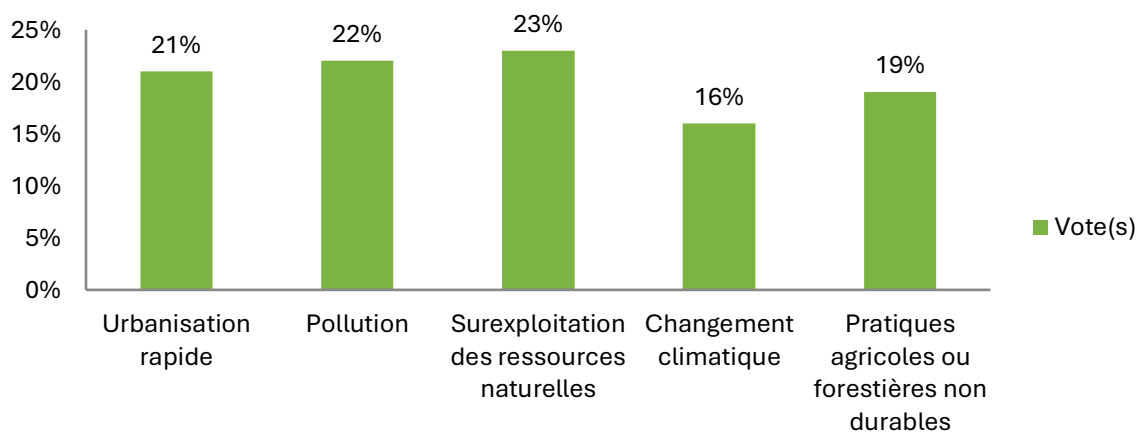
Les résultats du sondage révèlent une conscience importante de la valeur des écosystèmes naturels et des ressources biologiques au Maroc. Selon les répondants, les principaux aspects de la nature devant être particulièrement protégés ou mis en valeur sont les ressources en eau (20%), les forêts et espaces verts (19%), les littoraux et zones marines (17%), les oasis et zones arides (17%), les paysages naturels (14%) ainsi que les systèmes agricoles et savoir-faire traditionnels (13%).

## Selon vous, quels aspects de la nature au Maroc devraient être particulièrement protégés ou mis en valeur ? (Plusieurs réponses possibles)



Interrogés sur les principaux facteurs menaçant la biodiversité au Maroc, les répondants identifient en priorité la surexploitation des ressources naturelles (23%), la pollution (22%) et l'urbanisation rapide (21%). Les pratiques agricoles ou forestières non durables apparaissent également comme un facteur majeur de dégradation (19%), tandis que le changement climatique représente 16% des réponses.

## Selon vous, quels sont les principaux facteurs qui menacent la biodiversité au Maroc ?



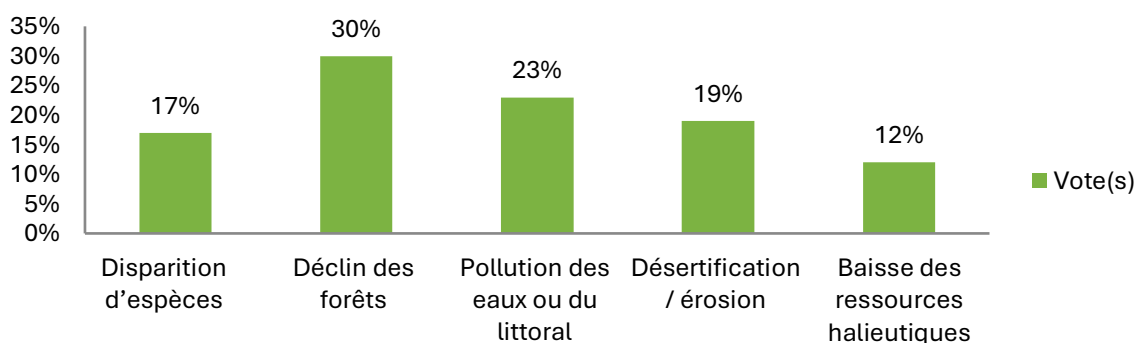
Une très forte majorité des répondants (97%) déclarent avoir constaté dans leur région des signes de dégradation de la nature, contre seulement 3% qui estiment ne pas avoir observé de dégradation particulière.

Parmi les principales formes de dégradation identifiées figurent le déclin des forêts (30%), la pollution des eaux et du littoral (23%), la déforestation et l'érosion des espaces naturels (19%), la disparition d'espèces (17%), ainsi que la baisse des ressources halieutiques (12%).

## Avez-vous constaté dans votre région des signes de dégradation de la nature ?



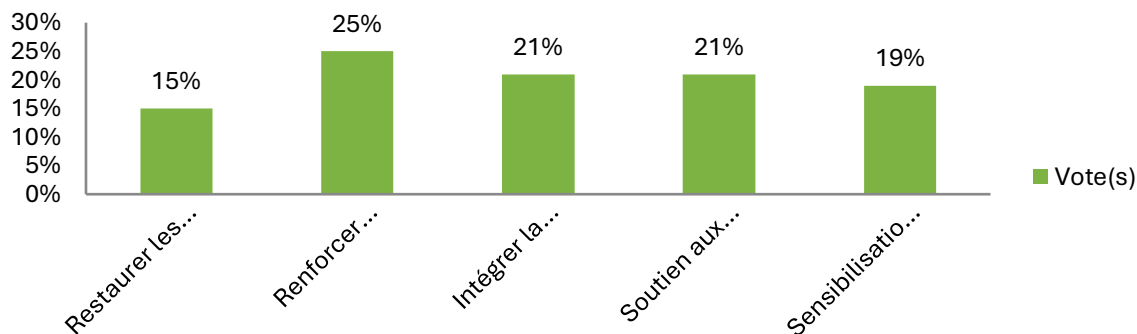
## Si oui, lesquels ? (Plusieurs réponses possibles)



### 3. Les priorités d'action pour préserver et valoriser la biodiversité

Selon les répondants, les actions à prioriser pour préserver et valoriser la biodiversité au Maroc portent, en premier lieu, sur le renforcement de l'application des lois environnementales (25 %). Viennent ensuite l'intégration de la biodiversité dans les secteurs économiques (21 %), le soutien aux initiatives environnementales durables (21 %), la sensibilisation et la mobilisation citoyennes (19 %), ainsi que la restauration des écosystèmes dégradés (15 %).

## Quelles actions ou mesures seraient, selon vous, prioritaires pour préserver et valoriser la biodiversité au Maroc ? (Deux ou trois réponses possibles)



### Annexe 4 – Enseignements de la mission du CESE dans la région Souss-Massa (Agadir, 14-15 novembre 2025)

#### 1. Une région emblématique des défis nationaux liés à la biodiversité

Dans le cadre de l'élaboration de l'auto-saisine intitulée « La biodiversité au Maroc : pour une gouvernance renouvelée au service d'un développement territorial durable », la Commission permanente chargée de l'environnement et du développement durable du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) a effectué une mission de terrain dans la région de Souss-Massa les 14 et 15 novembre 2025, afin de s'enquérir des défis et contraintes liés à la protection et à la valorisation de la biodiversité à l'échelle territoriale.

Cette mission a permis de mettre en évidence le caractère stratégique de ce territoire au regard des enjeux nationaux liés à la biodiversité, ainsi que les pressions croissantes qui affectent les équilibres écologiques, économiques et sociaux de la région. Celle-ci se distingue par une diversité d'écosystèmes d'une grande richesse, comprenant notamment une façade maritime à forte productivité halieutique, l'arganeraie, des oasis et espaces sahariens fragiles, des zones montagneuses ainsi que des systèmes agricoles traditionnels abritant une biodiversité remarquable.

Ce capital naturel constitue un support essentiel pour plusieurs activités économiques structurantes à l'échelle régionale et nationale, notamment l'agriculture, la pêche, le pastoralisme, l'apiculture, les produits de terroir, l'artisanat et le tourisme. Il contribue également à la résilience des territoires, à la sécurité alimentaire, au maintien des populations rurales et à la cohésion sociale.

Les échanges tenus et les constats établis lors de cette mission ont toutefois mis en évidence une dynamique de dégradation progressive de la biodiversité régionale sous l'effet de pressions multiples et cumulatives, parmi lesquelles :

- le stress hydrique structurel et les effets du changement climatique ;
- la désertification et la dégradation des sols ;
- l'extension de l'agriculture intensive et de la plasticulture ;
- l'usage massif et parfois non maîtrisé des pesticides ;

- l'urbanisation rapide et l'artificialisation des espaces naturels ;
- la surexploitation de certaines ressources naturelles ;
- la pollution des milieux terrestres et aquatiques ;
- les insuffisances en matière de contrôle et de gouvernance.

Les acteurs rencontrés ont souligné que la dégradation de la biodiversité constitue désormais un facteur de vulnérabilité économique et sociale affectant directement les systèmes productifs, les revenus des populations ainsi que les équilibres territoriaux.

## 2. Des écosystèmes et filières stratégiques sous forte pression

### a. Biodiversité agricole et fragilisation des systèmes productifs

La mission a mis en évidence une fragilisation croissante de l'agrobiodiversité régionale. Plusieurs filières emblématiques subissent déjà les effets combinés du changement climatique, du stress hydrique et de certaines pratiques agricoles intensives, avec des répercussions directes sur les équilibres écologiques et les systèmes productifs.

Les échanges avec les acteurs auditionnés ont notamment fait ressortir :

- la régression des pollinisateurs et le déclin de certaines populations d'abeilles ;
- les impacts des pesticides sur la biodiversité et les chaînes écologiques locales ;
- la dégradation de certaines filières, notamment celle de la figue de barbarie sous l'effet de la cochenille ;
- les difficultés croissantes affectant des cultures traditionnelles telles que le safran ;
- la dépendance accrue aux semences importées au détriment du patrimoine génétique local ;
- la régression des plantes aromatiques et médicinales (PAM).

Dans certaines zones de plasticulture, les pertes de biodiversité observées dépasseraient 80 %, avec des impacts significatifs sur les insectes auxiliaires et les équilibres biologiques des agroécosystèmes.

### b. Une biodiversité marine importante mais confrontée à des déséquilibres croissants

La biodiversité marine et littorale constitue un pilier stratégique de l'économie régionale. Toutefois, les échanges conduits lors de la mission ont mis en évidence plusieurs limites structurelles, notamment la surexploitation de certaines ressources, les difficultés d'encadrement de certaines pratiques, l'insuffisante intégration des enjeux écologiques dans les modèles de valorisation économique, ainsi que les contraintes freinant le développement d'une aquaculture durable.

Les acteurs régionaux ont souligné la nécessité d'une évolution du modèle actuel vers une économie bleue durable, conciliant préservation des écosystèmes marins, pêche responsable, aquaculture maîtrisée et développement de l'écotourisme littoral.

### c. Dégradation des espaces oasiens, forestiers et sahariens

L'arganeraie illustre de manière particulièrement significative les interactions entre biodiversité, systèmes économiques et dynamiques sociales. Les pressions liées à l'urbanisation, à l'intensification agricole et aux mutations foncières contribuent à fragiliser progressivement cet écosystème emblématique.

Les acteurs rencontrés ont également mis en évidence :

- la dégradation des parcours pastoraux ;
- la vulnérabilité croissante des oasis ;
- l'avancée de la désertification ;
- la prolifération du sanglier, liée aux déséquilibres écologiques ;
- les tensions croissantes autour de l'accès aux ressources naturelles.

Ces dynamiques affectent directement les conditions de vie des populations rurales et renforcent les risques d'exode ainsi que de fragilisation socio-économique des territoires.

### **3. Une biodiversité porteuse d'opportunités de développement territorial**

Malgré les fragilités observées, la mission a mis en évidence un potentiel significatif de valorisation durable de la biodiversité à l'échelle régionale.

Les filières de terroir — argan, safran, miel, amandes, plantes aromatiques et médicinales (PAM) ainsi que les produits oasiens — constituent des leviers importants de création de valeur, d'emplois locaux et d'autonomisation économique, en particulier pour les femmes rurales.

Les acteurs auditionnés ont également souligné le potentiel :

- du pastoralisme, en tant que système contribuant à la régénération des parcours et au maintien des paysages ;
- de l'écotourisme et du tourisme rural ;
- des savoirs traditionnels (agdals, transhumance, gestion communautaire de l'eau) comme formes structurantes de gouvernance écologique ;
- de la recherche scientifique et de l'innovation territoriale pour accompagner la transition écologique.

Ce potentiel demeure toutefois insuffisamment valorisé en raison de plusieurs contraintes, notamment la faible reconnaissance des savoirs locaux, l'accès limité au financement, l'insuffisance de l'accompagnement technique, les difficultés de commercialisation et une intégration encore limitée de la biodiversité dans les politiques territoriales.

### **4. Des limites institutionnelles et de gouvernance persistantes**

Les acteurs auditionnés ont particulièrement souligné :

- la fragmentation des politiques publiques et l'insuffisante convergence entre agriculture, eau, urbanisme, tourisme, énergie et environnement ;
- la faible intégration de la biodiversité dans les projets territoriaux et les investissements ;
- les insuffisances des dispositifs de contrôle environnemental ;
- les limites du cadre juridique applicable aux espaces protégés et aux réserves de biosphère ;
- les difficultés liées à la décentralisation et au partage des compétences ;
- le déficit de coordination entre institutions et acteurs territoriaux ;
- la faible mobilisation des connaissances scientifiques dans les processus décisionnels.

Les échanges ont également mis en évidence un décalage significatif entre la production scientifique des universités et centres de recherche et les mesures adoptées dans les domaines liés aux écosystèmes et la biodiversité.

## 5. Recommandation pour une gouvernance territoriale intégrée de la biodiversité

La mission du CESE dans la région de Souss-Massa met en évidence la nécessité d'un changement profond des modes de gouvernance de la biodiversité afin d'inscrire celle-ci au cœur du développement territorial. Les échanges avec les acteurs institutionnels, scientifiques et socio-économiques convergent vers l'importance de clarifier les responsabilités des collectivités territoriales en matière de biodiversité, de renforcer la convergence entre les politiques sectorielles et de mettre en place des mécanismes régionaux de coordination capables d'assurer une meilleure cohérence entre agriculture, eau, urbanisme, tourisme, énergie et conservation des écosystèmes. Dans cette perspective, plusieurs propositions structurantes ont été formulées, notamment la création de plateformes régionales de gouvernance et de coordination, l'intégration systématique des enjeux de biodiversité dans les études d'impact et les décisions d'investissement, ainsi que l'adoption de cadres juridiques permettant d'opérationnaliser les parcs régionaux, les espaces protégés et les dispositifs de co-gestion territoriale.

Les recommandations mettent également l'accent sur la transition vers des modèles économiques plus durables fondés sur la valorisation du capital naturel régional. Cela passe notamment par le développement d'une économie territoriale appuyée sur l'écotourisme, l'économie bleue durable, les produits de terroir et les filières liées à l'arganier, au safran, aux plantes aromatiques et médicinales ou encore à l'apiculture. Les acteurs rencontrés soulignent aussi la nécessité de réorienter les pratiques agricoles vers des systèmes plus résilients, à travers la réduction de l'usage des pesticides, le développement d'alternatives naturelles adaptées au contexte local, la valorisation de l'agrobiodiversité et la promotion de pratiques agroécologiques conciliant sécurité alimentaire, préservation des ressources et adaptation climatique. D'autre part, l'accent a été mis sur l'importance du renforcement des systèmes de gestion des déchets, de l'activation des mécanismes de responsabilité environnementale, ainsi que d'un encadrement rigoureux des impacts écologiques des infrastructures stratégiques, notamment celles liées au dessalement de l'eau et à l'exploitation des ressources hydriques.

Quant au rôle stratégique de la recherche scientifique, des savoirs locaux et de la participation citoyenne dans la construction d'une nouvelle gouvernance territoriale de la biodiversité, il a été proposé de créer des pôles régionaux de compétences, des plateformes de données ainsi que des « living labs » associant chercheurs, collectivités territoriales, coopératives et populations locales, afin de rapprocher la production scientifique des besoins pratiques des territoires.

Les acteurs ont également appelé à renforcer la reconnaissance juridique et institutionnelle des pratiques traditionnelles de gestion des ressources – telles que les agdales, la transhumance ou la gestion communautaire de l'eau – considérées comme des leviers essentiels pour promouvoir un développement territorial plus inclusif, plus résilient et plus durable dans la région de Souss-Massa.